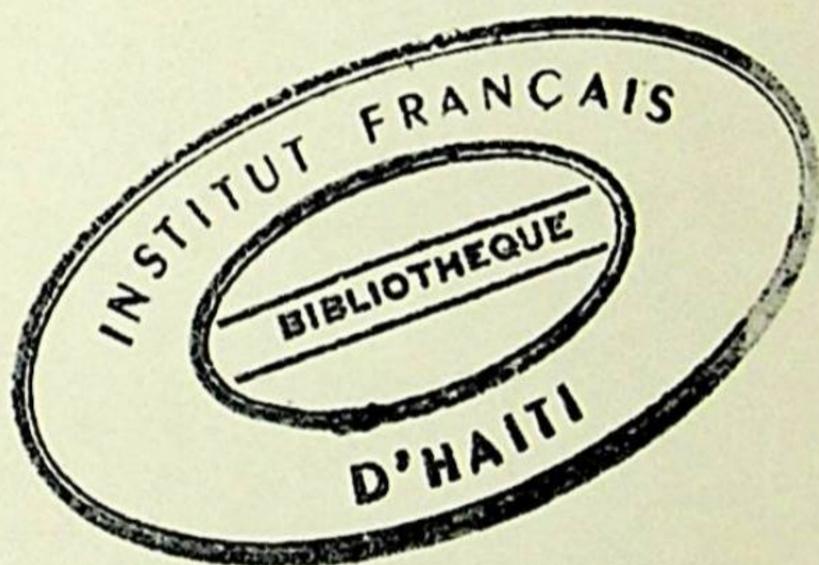


**N. 139**  
JUILLET 1978

# CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE



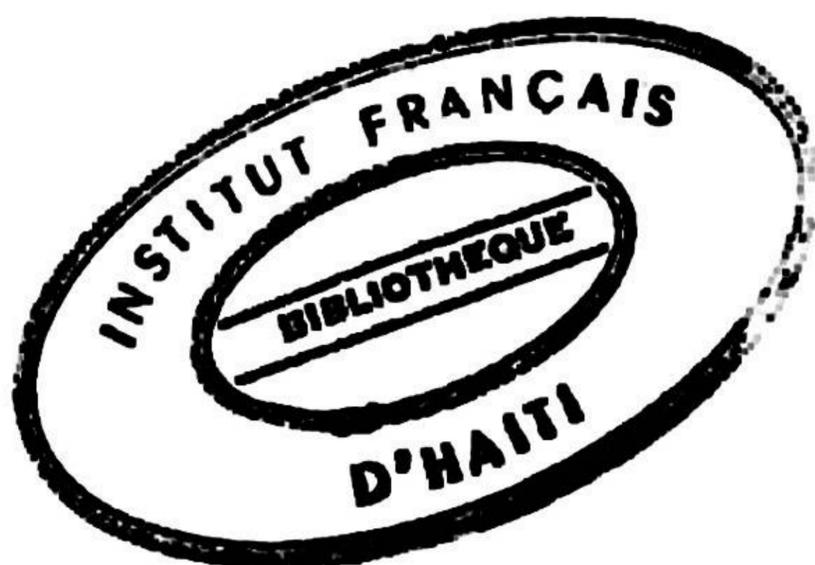
- \* L'aide alimentaire à Haïti
- \* Vers une agriculture intégrée
- \* Regard sur la jeune poésie haïtienne

**N° 139**

**JUILLET 1978**

# **CONJONCTION**

**REVUE FRANCO-HAITIENNE**



- **L'aide alimentaire à Haïti**
- **Vers une agriculture intégrée**
- **Regard sur la jeune poésie haïtienne**





*Laboureurs haïtiens s'acharnant à défricher un sol pierreux. Des traditions agricoles « originales » et ... « efficaces ». Des « paysans qui arrivent non seulement à survivre, en année normale mais aussi à nourrir les citadins » (voir page 47) . Pour ces agriculteurs pauvres, que représente l'Aide Alimentaire ? (p.5).*

**Cliché Dominique Simon  
courtoisie Technicouleur.**

# CONJONCTION

Revue Franco-Haitienne  
éditée par  
l'Institut Français d'Haiti

**Directeur:**

Jacques Barros

**Rédacteur en Chef:**

Michèle Montas

**Comité de Rédaction:**

Gérard Dougé

Roger Gaillard

Rassoul Labuchin

Gérard Laurent

Fritz Pierre-Louis

Jean Pierre Pirovano

Pradel Pompilus

Christian Raccurt

Léon Werchovski

**Rédaction-Administration :**

Institut Français d'Haiti

Cité de l'Exposition

B.P. 131

Port-au-Prince, Haiti

Tél.: 2-2051

**ABONNEMENT :**

Un an (6 numéros)

Haiti : 8 dollars us.

Amériques : 12 dollars us.

Europe /

Afrique: 15 dollars us.

**LE NUMERO :**

Haiti: 1 dollar 50 us.

Amériques: 2 dollars us.

Europe/Afrique: 2doll.50 us.

NUMERO 139

SOMMAIRE

## NOTRE COUVERTURE

Claudette ANTOINE WERLEIGH..... 5 .....

## SCIENCES ET TECHNIQUES

C.M. MESSIAEN ..... 47 .....

## LITTERATURE

Christophe CHARLES ..... 59 .....

## DROIT

Ertha PASCAL TROUILLOT ..... 77 .....

## HISTOIRE

Zvi LOCKER..... 85 .....

95 .....

CONJONCTION, Revue Franco-Haitienne

..... l'aide alimentaire à Haiti

..... vers une agriculture intégrée

..... regards sur la jeune poésie haitienne

..... implications juridiques de la loi du 11 janvier  
1944 sur le statut de la femme mariée qui travaille.

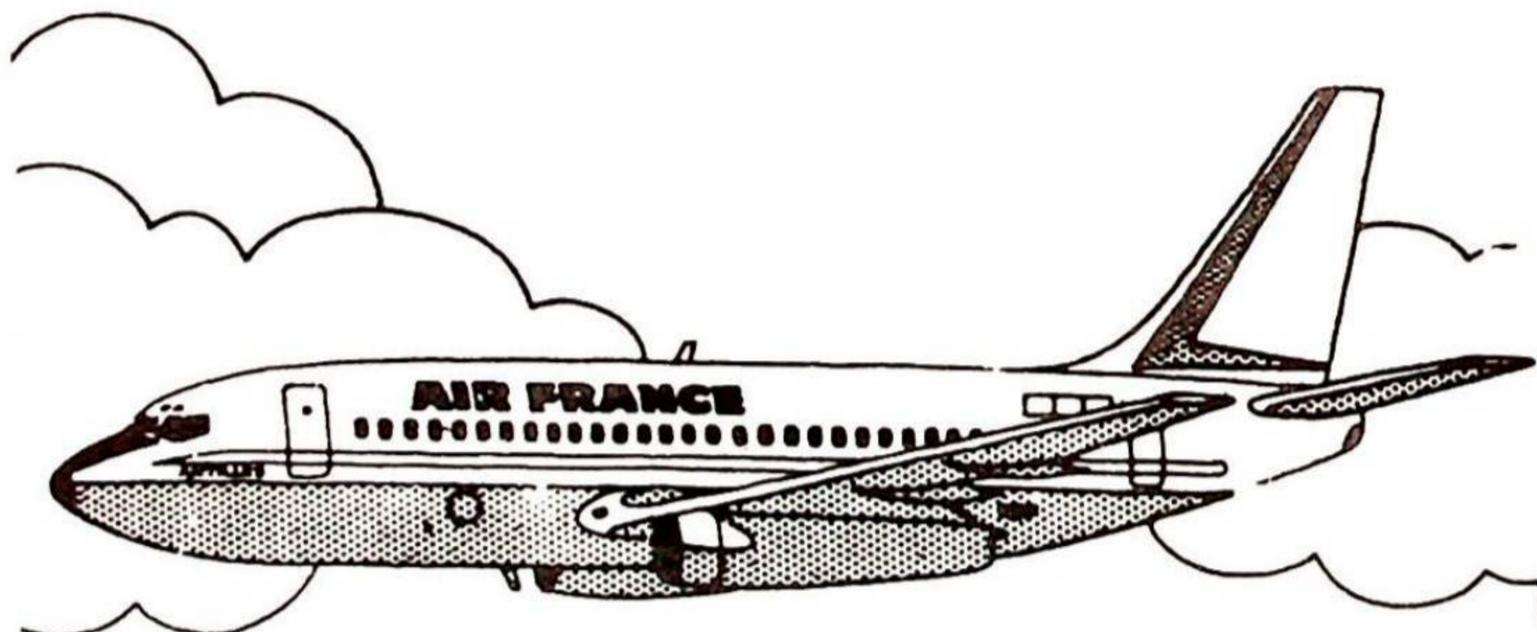
..... un juif portugais, fondateur de moron ?

..... théâtre à l'institut français

# 11h40

Décollage quotidien vers

# MIAMI



# AIR FRANCE

Claudette Antoine Werleigh :

## *L'aide alimentaire à Haïti*

« Si tu donnes un poisson à un homme  
il se nourrira une fois  
Si tu lui apprends à pêcher,  
il se nourrira toute sa vie »

(vieux proverbe chinois)

Durant les années cinquante, une fois effacés les ravages de la seconde guerre mondiale (grâce au plan Marschall pour les pays d'Europe) quelques nations se trouvèrent encombrées d'excédents alimentaires, avec tout le gaspil-

*Ce texte est tiré du mémoire de sortie de Claudette Antoine Werleigh : licenciée en droit, mention sciences économiques, de la Faculté de Droit de l'Université d'Etat d'Haïti – promotion 1973-1977. Claudette Werleigh travaille depuis plus de deux ans au sein d'organismes d'aide alimentaire en Haïti.*

lage que cela comporte. L'une des principales décisions visant à corriger cette situation fut prise par le pays où le problème était le plus aigu, les Etats-Unis, qui en 1954 adoptèrent une législation permettant d'utiliser les excédents pour aider les pays étrangers. C'est l'origine de la Public Law 480 (PL 480) sur laquelle nous reviendrons.

L'Aide alimentaire, introduite en Haiti à la suite du cyclone Hazel (1954), s'est vite répandue dans le pays. Elle existe maintenant à travers tout le territoire et est très connue des paysans, même des régions les plus reculées. Mais en même temps et paradoxalement cette forme d'aide reste une grande inconnue : La plupart des gens en ignorent totalement le mécanisme et la finalité; en général ils trouvent normal (surtout dans le cadre de l'Eglise que des distributions d'aliments de vêtements et de médicament leurs soient faites (l'église ne prêche-t-elle pas la charité aux pauvres? ) et ne s'embarrassent pas d'interrogations.

Les Etats-Unis, avec moins de 5 % (1) de sa population dans le secteur agricole, arrivent grâce à une technologie très poussée (sans doute la plus sophistiquée du monde) et grâce à des méthodes de culture rationnelles, à produire non seulement pour nourrir sa population (qui se chiffre à environ 200 millions d'habitants), mais encore à approvisionner les marchés extérieurs notamment en ce qui concerne les céréales (65 % (2) des exportations mondiales de céréales sont détenues par les Américains.)

Avec cette sur-production, un problème s'est posé : celui des «warehouses», c'est-à-dire de vastes hangars ou de dépôts où conserver les grains. Il en existe certes aux Etats-Unis. (D'ailleurs, un pays capable de produire de tels excédents et même d'envoyer des gens sur la lune ne saurait ne pas pouvoir se construire suffisamment de locaux pour le stockage des grains !)

Cependant, on a calculé que la construction de tels dépôts fonctionnels (espace requis, ventilation, degré de chaleur et d'humidité), leur entretien

(1) 4,4 % de sa population totale et 5 % de sa population active.

Earl C. Heady, *The Agriculture of the U.S./Scientific American/*  
September 1976.

(2) *Idem*

et leur fonctionnement (rotation des stocks, lutte contre les insectes et les rongeurs), les salaires des ouvriers etc ... coûteraient plus cher à l'Etat que la vente pure et simple et même le don de ces produits !

Rappelons que les excédents agricoles ne posent plus autant de difficultés que dans les années 60. Il n'empêche que ce problème persiste encore aux E.U.A., surtout pour ce qui a trait aux céréales. Un volume trop important de ces produits ne peut pas être mis en circulation : car il provoquerait un déséquilibre de l'économie, plus précisément un excédent de l'offre sur la demande et son corollaire, la baisse des prix des produits et celle du revenu des agriculteurs.

Il restait de toutes façons in surplus invendable. Qu'en faire ? Le jeter à la mer tel qu'il fut fait du café brésilien dans les années trente ? Cela posait un problème moral et choquait la conscience des gens : car au fur et à mesure que se poursuivait la décolonisation et que de nouvelles nations indépendantes surgissaient, celles-ci se faisaient admettre au sein de l'ONU, où elles avaient la possibilité d'exprimer leurs desiderata. Grâce aux progrès de la technologie des communications (radios, satellites, télévisions), le monde entier était au courant de la vie très précaire et absolument incertaine que menaient des millions d'hommes (les deux tiers de l'humanité).

Le DON apparut donc comme la SOLUTION MIRACLE. Il répondait à une générosité réelle et un sens effectif de solidarité internationale d'une portion non négligeable de la population, mais en même temps il aidait à résoudre le problème de l'équilibre économique des pays industrialisés (les Etats-Unis en l'occurrence).

Cette solution s'avérait d'autant plus intéressante qu'à la longue elle pouvait se révéler rentable par la création de nouveaux marchés. Il s'agit là d'une façon insidieuse pour l'Occident d'imposer ses modèles de consommation. En effet, les populations du Tiers-Monde prennent l'habitude de consommer des denrées qu'elles ne produisent pas elles-mêmes. Elles y prennent goût et n'hésitent pas à faire chercher ces denrées à l'extérieur quand le marché interne ne peut les leur offrir. Toute amélioration sensible de leur pouvoir d'achat se traduit par une augmentation de leurs importations.

De plus, considérant le fait objectif que les Etats-Unis achètent les denrées alimentaires des fermiers nationaux pour les expédier ailleurs, on peut dire que l'aide constitue souvent une subvention aux exportations du pays d'origine.

William S. Gaud, (1) dans un bulletin du Département d'Etat faisait remarquer : «La plus grande erreur entretenue au sujet du programme d'aide à l'étranger est de croire que nous envoyons de l'argent à l'étranger. Nous ne le faisons pas. L'aide à l'étranger consiste en matériels, matières premières, services, et produits alimentaires – 93 % des fonds de l'agence pour le Développement International (A.I.D.) sont dépensés directement aux Etats-Unis pour payer ce genre de choses.

L'année dernière seulement, quelques 4000 firmes américaines dans 50 Etats ont reçu 1 milliard 300 millions de dollars de fonds A.I.D. pour des produits fournis dans le cadre du programme d'aide à l'étranger.»

Venons-en maintenant à d'autres motivations qui vont éclairer d'une lumière spéciale l'aide accordée par les Etats-Unis à Haiti.

Haiti est objectivement l'un des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes où il existe à l'état latent, une situation de tension sociale permanente. Les contrastes y sont très prononcés et se manifestent à différents niveaux.

Au facteur «tension interne» s'ajoute un autre facteur qui devait rendre les E.U.A. attentifs au sort d'Haiti. C'est la proximité avec Cuba. C'est un lieu commun que les «Etats-Unis ne permettront jamais un nouveau Cuba» dans les Amériques. S'il est vrai, selon les paroles mêmes du Président Kennedy, que «l'aide étrangère» sert à contrôler et à soutenir des pays qui «passeraient au bloc communiste», alors s'explique aisément qu'Haiti ait une place de choix dans la stratégie d'assistance des Etats-Unis.

C'est ainsi qu'un Accord au sujet des activités des organisations bénévoles de

---

(1) William S. Gaud, *Foreign Aid, What it is, How it works, Why we provide it*, Bulletin du Département d'Etat vol. LIX. //1537; 9 déc. 1968, p. 605-  
Tibor Mende opus cité p. 93

secours a été signé à Port-au-Prince, le 9 Septembre 1958, entre Gérard A. Drew, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique et le Docteur Louis Mars, alors Ministre des Affaires Etrangères d'Haiti.

### Pourquoi le Gouvernement Haitien accepte-t-il ce genre d'aide ?

D'abord il s'agit de répondre à un besoin réel et impérieux (la faim) d'un pourcentage important de la population : il suffit de jeter un regard autour de soi dans les zones rurales et dans les bidonvilles pour s'en rendre compte. Le nombre de nécessiteux (mendiants ou non) serait à lui seul significatif ! ...

«Les statistiques hospitalières montrent que les deux tiers de toutes les admissions ainsi que la proportion de décès sont dûs à l'une des trois causes suivantes : Gastro-entérite, malnutrition ou tétanos du nouveau-né ...» (1)

Si l'on prend tous les groupes d'âge ensemble, la malnutrition est donc la deuxième cause de décès et d'admission dans les hôpitaux; elle compte pour 20 % des admissions et pour 15 % à 20 % des décès. Mais dans le groupe d'âge de 1 à 4 ans, la malnutrition est la PREMIERE cause d'admission et de décès. (2)

En étudiant la structure économique du pays, on se rend compte que l'on est en présence d'une économie essentiellement agricole :

«1) la participation du secteur agricole au produit interne brut a oscillé entre 46.6 % et 49 % durant ces 18 dernières années.

2) l'agriculture contribue pour les deux tiers à la rentrée de devises due aux exportations.

3) l'agriculture constitue la source principale de travail et de revenus de 79,6 % de la population totale». (3)

Cependant l'AGRICULTURE EN HAITI DEMEURE INEFFICIENTE.

(1) L'alimentation et la nutrition en Haiti opus cité pp. 26-28

(2) *Idem* p. 28

(3) Données puisées du Plan quinquennal du Secteur Agriculture, 1976-1981.  
DARNDR p. 12

Beghin, Fougère et King assurent que «l'approvisionnement en aliments du pays dépend en grande partie de ses importations». Ces mêmes auteurs pensent en outre qu'avec un revenu inférieur à \$ 70 par an ou \$ 0.19 par jour, l'haïtien ne peut atteindre un niveau de vie décent et encore moins assurer à sa famille une alimentation adéquate».

La faim est donc vraisemblablement le premier facteur expliquant l'acceptation de l'aide. Ce facteur devient prépondérant en période d'urgence ou de crise : les cyclones «Hazel» en 1954, «Flora» en 1963 et plus près de nous la grande sécheresse de 1975 et celle de 1977 ont déterminé des appels à l'aide internationale.

Cependant d'autres causes interviennent pour justifier le choix (ou l'acceptation) de la solution «aide».

Un facteur non négligeable est l'identité entre les intérêts externes (intérêts des gouvernements des pays industrialisés-distributeurs d'aide) et les intérêts particuliers d'une fraction de la population nationale que Tibor Mende qualifie à juste titre de « colonisateurs internes ».

«Les responsables du «système» (en pays sous-développés) sont poussés par leur désir de satisfaire leurs intérêts politiques, économiques ou stratégiques ... N'ayant en règle générale aucune idéologie, ils poursuivent uniquement leur intérêt personnel et sont loyaux à l'égard de ceux qui contribuent à le satisfaire». (1)

Identité d'intérêts mais également corruption. Le profil personnel que certains tirent de la distribution de l'aide n'est un secret pour personne. Au point qu'on ait pu dire que «l'expérience semble suggérer, qu'il existe un rapport constant entre l'abondance de l'aide étrangère et le degré de corruption dans les pays bénéficiaires». (2)

Cependant l'argument décisif en faveur d'une acceptation de l'aide reste

---

(1) De l'aide à la recolonisation – Tibor Mende pp. 115-116

(2) *Ibid*

qu'il faut à tous prix «arrêter la croissance du mécontentement et de la violence qui en est la conséquence». La distribution de vivres alimentaires par les Etats-Unis aux pays en voie de développement, précédemment dénommée Food For Freedom Program ne s'appelle-t-elle pas depuis 1970 le Food For Peace program ?

## LES AGENCES D'AIDE

L'Aide alimentaire en Haiti est principalement assurée par trois Agences Volontaires : La CARE, le Service Chrétien d'Haiti et le Secours Catholique (C.R.S. /S.O.S)

Cependant, il existe un autre organisme qui s'occupe également d'aide alimentaire en Haiti. Il s'agit du PAM (Programme Alimentaire Mondial) dont nous dirons tout d'abord quelques mots, étant donné l'importance de ses donations.

### 1 – Le Programme Alimentaire Mondial:

En quoi, le PAM diffère-t-il des Agences Volontaires ? Le programme alimentaire mondial (PAM) a été créé conjointement par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) afin d'aider les pays en voie de développement en leur fournissant des vivres. Le PAM prit naissance en 1961.

Les ressources du Programme proviennent des contributions volontaires que les pays participants lui offrent sous forme de denrées, de crédits ou de services (transports maritimes par exemple). Les deux tiers des contributions sont constitués par des produits alimentaires ou fourragers, dont plus de la moitié en céréales comme le blé, le maïs et le sorgho; l'autre tiers est accordé sous forme d'argent et de services. Les aliments proviennent du Marché Commun Européen, de l'Australie, du Japon et des Etats-Unis. Les fonds proviennent du «Pledging Comittee» de Pays membres de la FAO et de l'ONU. Ces membres versent une contribution chaque deux ans. (Le PAM avait sollicité \$ 750.000.000,00 mais jusqu'à présent n'a pu obtenir que \$ 600.000.000.00 : une partie en nature, le reste en salaires).

Le PAM est géré financièrement par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

Le Programme Alimentaire Mondial opère en Haiti depuis décembre 1969 en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement de la République en Juillet de la même année.

Le PAM, tout comme les Agences Volontaires, travaille dans le cadre du Développement. Son but est de «stimuler et d'accélérer le développement économique et social». Il est également appelé à intervenir parfois en situation de crise. Cependant, à la différence des Agences Volontaires,

a) le PAM opère sur demande du Gouvernement et en collaboration étroite avec ce dernier. Il n'en est pas de même pour les Agences Volontaires car, s'il est vrai qu'il faut l'accord du Gouvernement pour que ces Agences opèrent en Haiti, une fois cet accord obtenu, ces organismes travaillent avec des institutions privées ou publiques du pays.

b) Le PAM fournit exclusivement de l'aide alimentaire. Les autres organismes fournissent principalement des denrées alimentaires mais également des outils, vêtements, souliers, médicaments et même une aide financière pour la réalisation de projets ayant trait à la nutrition de la population ou au développement.

c) la responsabilité du PAM s'arrête quand les aliments atteignent le sol haitien. Cependant (cas exceptionnel pour Haiti) le PAM rembourse les frais du transport interne. Mais le programme n'entretient aucune structure se chargeant, comme pour les autres Agences, de l'administration locale des dons : ceux-ci, une fois sur place, sont pris en charge par des organismes nationaux. C'est d'ailleurs pourquoi leur gestion n'entrera pas dans le cadre de notre analyse.

Tandis que les autres organismes entretiennent une force opérationnelle sur le terrain, le personnel du PAM se limite exclusivement à des conseillers pour l'emmagasinage, la distribution, l'établissement des rapports et pour assurer la bonne marche des choses.

En Haiti, le programme relève de l'ONAPAM (Office national du Programme alimentaire mondial), office géré par un agronome qui dépend de Damien.

**Le Programme Alimentaire Mondial entretient quatre projets en Haiti :**

- a) Un premier projet consiste à renforcer les activités entreprises par le Gouvernement et le PNUD dans la région du Sud. Ce projet consiste en l'amélioration et l'entretien de 940 kms de routes, l'approvisionnement en eau potable, des travaux d'irrigation, la plantation d'arbres fruitiers et forestiers, des travaux pour la conservation du sol, l'alimentation des porcs pour développer et améliorer les porcins de la plaine des Cayes.
- b) Un second projet vise à consolider l'action de l'Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire. Ce projet prévoit l'assistance en denrées alimentaires à 25.675 moniteurs pendant 5 ans et à des ouvriers qui construiront un total de 7.650 centres d'alphabétisation pendant deux ans. Les distributions ont débuté dans le Plateau Central et l'Artibonite.
- c) Un troisième projet offre l'assistance alimentaire à des travailleurs volontaires : il s'agit d'un projet de conservation de sol, de reboisement et d'irrigation. Il comporte 3 sous-projets : L'un dans la région des Cayes, un autre dans la région du Limbé et le dernier dans le département de l'Artibonite, mené conjointement avec l'Organisme de Développement de la plaine des Gonaives.
- d) Le quatrième et dernier projet veut aider le Gouvernement à améliorer et restructurer les services de santé materno-infantile et également à étendre à l'échelle nationale le programme de planification familiale.

**2 – Les organismes bénévoles : CARE, Catholic Relief Services / Secours Catholique et Service Chrétien d'Haiti :**

Venons-en maintenant à l'objet de notre étude c'est-à-dire aux autres fournisseurs d'Aide alimentaire à Haiti : les Agences Volontaires : Care, Service Chrétien d'Haiti et la Catholic Relief services avec son homologue le Secours Catholique.

Ces trois organismes ont plusieurs points en commun notamment le fait que tous trois reçoivent principalement leurs denrées alimentaires de la catégorie Public Law 480; ce, par le truchement de l'USAID. Mais ces organismes ne sont pourtant pas identiques. Nous tâcherons, chaque fois que l'occasion se présentera, de signaler les différences.

## a – CARE

C'est en 1946, donc à la fin de la deuxième guerre mondiale que CARE prit naissance.

En Haiti elle opère soit directement, soit par l'entremise d'un organisme qu'elle a pour ainsi dire suscité ou créé : la HACHO ( Haitian American Community Help Organisation).

L'aide alimentaire est la principale forme d'aide fournie par CARE. Les denrées distribuées constituent un don du Gouvernement Américain (PL. 480). Quant aux fonds, ils proviennent surtout de citoyens Américains et Canadiens.

Ses buts :

- Améliorer la santé et l'alimentation des secteurs les plus vulnérables de la population (enfants, femmes enceintes et nourrices).
- Servir comme outil éducationnel pour encourager la production et consommation d'aliments à haute valeur nutritive.
- Promouvoir le développement de la participation, de l'organisation du leadership au niveau de la communauté ainsi que le renforcement des institutions qui visent à l'autonomie (SELF-HELP).

## b – CATHOLIC RELIEF SERVICES

La Catholic Relief Services (C.R.S.) est l'agence officielle d'aide à l'extérieur de l'Eglise Catholique des Etats-Unis d'Amérique, représentative des Evêques, du Clergé, des Religieux et des laïcs américains.

Selon les conditions, la CATHOLIC RELIEF SERVICES joue divers rôles: Dans un aperçu sur ses activités en Haiti, le CRS, après avoir rappelé que son objectif principal était de trouver des ressources financières et matérielles tant aux Etats-Unis qu'ailleurs et de les mettre à la disposition de projets d'éducation et de bien-être, précise comme suit ses attributions :

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

1) D'abord, elle sert de CATALYSEUR aux organismes parallèles, tel le Secours Catholique dans le cas d'Haiti, faisant part de ses suggestions et recommandations à partir d'expériences vécues un peu partout dans le monde.

2) Elle se charge de trouver, autant que possible, le matériel de base indispensable à l'implantation des programmes de promotion et de développement.

3) Elle assiste dans l'élaboration et la planification des projets de développement, par leur présentation aux organismes de financement.

4) Elle constitue, en certains cas, un intermédiaire entre l'organisation homologue, plus précisément le Secours Catholique d'Haiti, et les groupes à l'étranger qui contribuent au financement des projets.

5) Elle participe activement aux projets ayant trait aux enquêtes sociales.

6) Elle oriente les programmes de façon à laisser graduellement l'entière responsabilité de l'administration à la partie locale du personnel.

#### c – C.W.S/ SERVICE CHRETIEN D'HAITI

Le Church World Service, organisme chrétien qui réunit une trentaine d'Eglises Protestantes et Orthodoxes des Etats-Unis, a été constitué il y a trente ans. Il opère par le biais des églises et associations religieuses dans 70 pays du monde.

Le Church World Service (C.W.S.) vint travailler en Haiti pour répondre à un appel de détresse lancé à l'occasion du cyclone Hazel en 1954. Cependant, vu les besoins réels existant dans le pays, cet organisme continua à opérer sur une base permanente, pour faire face aux demandes de la population. Toutefois, à partir de 1964, le Service Chrétien sans renoncer à sa première finalité qui était celle de porter secours et assistance, étendit ses objectifs au développement communautaire. Il devait, à la même époque, prendre le nom de Service Chrétien d'Haiti.

Les denrées distribuées en Haiti consistent en pois et viande, en provenance

de la CROP, branche spécialisée du C.W.S. pour répondre aux besoins de ceux qui ont faim, et également en lait écrémé, blé et huile, don du Gouvernement américain (P.L.480).

## FONCTIONNEMENT DES AGENCES \*

### I— Cadre Institutionnel :

Les Agences volontaires offrent deux types de services :

a) une aide alimentaire contrôlée par l'A.I.D. dans la mesure où les denrées alimentaires proviennent principalement du Gouvernement Américain (PL 480 – Title II program).

b) une aide autonome aux projets de développement communautaire.

La loi # 480 d'ordre publique (PL 480), ou loi de 1954 relative à l'Assistance et au Développement du Commerce des produits agricoles, autorise le don des denrées alimentaires aux populations des pays sous-développés souffrant de malnutrition ou victime de sinistres.

Ce don, autorisé par l'article II de l'Arrêté, est géré par l'Agence pour le Développement International (A.I.D.).

C'est le Département américain de l'Agriculture qui décide quelles denrées doivent faire l'objet de distribution. Et la distribution à l'étranger est faite par les Agences Volontaires, les Organisations Internationales ou les Gouvernements, mais sous la Supervision de l'A.I.D.

---

\* Les notes suivantes concernant la gestion du programme alimentaire (PL 480 Title II program) sont fondamentalement tirées de «Food for Peace Program. Past, Present and Future» de Daniel E. Shaughnessy, Office of Food for Peace Agency for International Development, effective date 2-13-68 as amended to 11-11-72.

But de ce programme :

Ce programme vise à «AUGMENTER LA CONSOMMATION DE PRODUITS AGRICOLES AMERICAINS AFIN D'AMELIORER LES RELATIONS INTERNATIONALES».

Il s'agit donc tout d'abord d'intérêts américains (augmenter la consommation de produits américains). Ce faisant, on croit rendre service au partenaire (améliorer les relations internationales). M. Shaughnessy le dit clairement. «De 1955 à 1966, il s'est agi de surplus alimentaires. Le programme a permis de nourrir des affamés en même temps qu'il réduisait le stock de surplus détenu dans les dépôts du gouvernement et par les fermiers américains».

Il semble qu'actuellement le problème des surplus ne se pose plus de façon aussi cuisante qu'il y a une dizaine d'années. Cependant d'autres motivations d'ordre politique et économique sont suffisamment puissantes pour que le programme continue.

Le programme est destiné :

- 1- à lutter contre la famine ou d'autres demandes de secours urgents ou extraordinaires
- 2- à combattre la malnutrition surtout chez les enfants
- 3- à promouvoir le développement économique et communautaire dans les pays amis
- 4- aux personnes nécessiteuses, aux cantines scolaires à but non lucratif, aux programmes de nutrition destinés à la gent préscolaire à l'extérieur des E.U.A.

Les priorités sont déterminées par l'A.I.D. C'est d'abord l'alimentation materno-infantile (MCH) suivi du programme «Food for Work» (FFW) et finalement viennent les cantines scolaires. (S)

Alléguant le fait qu'il s'agit de l'utilisation d'aliments, donc de produits périssables et coûteux, A.I.D. met l'accent sur la nécessité d'un contrôle serré du programme et a, de fait, établi une législation des plus strictes.

## Plan d'Opération et Supervision

Chaque Agence Volontaire doit soumettre à USAID une description de son programme, lequel doit être approuvé par AID/W (Washington).

Les Agences s'engagent à fournir une supervision adéquate du programme : Organisation du programme, distribution des produits et stockage, leur contrôle; inspection des dépôts, inventaire physique etc ... Chaque Agence Volontaire doit être représentée par un citoyen américain, résidant dans le pays bénéficiaire ou tout au moins dans un pays des alentours si cela est accepté par AID/W.

Au moins une évaluation du programme doit être tenue annuellement.

Les demandes sont préparées par chaque Agence Volontaire; puis la compilation est faite et l'ensemble des demandes par pays est soumis à AID/W.

Les Agences Volontaires déterminent elles-mêmes les bénéficiaires du programme mais toujours dans la ligne de l'Accord sur le don des denrées alimentaires.

### Vente des Produits :

En général la vente des denrées du «Title II program» est prohibée. Tous ceux qui ont pu voir de près les denrées envoyées sous cette rubrique ont pu lire sur chaque sac de lait, de blé ou de maïs :

«Furnished by the People of the United States of America. Not to be sold or exchanged.» (Don du peuple des Etats-Unis d'Amérique. Ne doit être ni vendu ni échangé).

Cependant A.I.D./W (donc le bureau de Washington) peut autoriser la vente dans certaines circonstances. Par exemple dans le cas où les produits seraient détériorés et deviendraient impropres à la consommation humaine mais pourraient avoir d'autres usages (servir à l'alimentation du bétail par exemple).

La vente peut également être considérée dans des situations d'urgence extraordinaires quand il faut des fonds, qu'il n'y a pas d'autres ressources possibles et que pour une raison quelconque les aliments ne peuvent atteindre

les victimes du désastre.

### Obligations :

Les Agences Volontaires bénéficiaires doivent tenir :

- a) des cahiers reflétant toutes les transactions (date d'entrée des produits, les différentes livraisons effectuées, la date et les résultats des inspections etc.);
- b) de même, les Agences doivent soumettre périodiquement leur rapport à USAID ou à l'Ambassade Américaine concernant d'une part les réceptions, distribution et inventaire des denrées et d'autre part un rapport sur l'évolution du programme (progrès, problèmes rencontrés etc) rapport qui, au besoin peut-être demandé par AID/W;
- c) un rapport des évaluations devra être soumis à USAID ou l'Ambassade Américaine; rapport suffisamment détaillé pour permettre à l'USAID ou l'Ambassade Américaine d'apprécier si l'agence est en mesure d'administrer le «Food for Freedom Program».

Une mauvaise gestion du programme peut conduire à sa suspension ou à son annulation pure et simple.

## 2 – Cadre opérationnel

Les trois Agences mènent fondamentalement 3 types de programmes :

I.— Un premier programme est destiné aux enfants d'âge PRE-SCOLAIRE. Les nutritionnistes ayant démontré qu'une des catégories les plus vulnérables est celle des enfants de 0 à 5 ans, l'aide alimentaire se dirige d'abord vers cette fraction de la population. L'intérêt que portent les 3 Organismes à ce groupe d'âge repose également sur d'autres critères. Sont souvent évoqués :

- a) une raison humanitaire : à cet âge (0-5 ans) on ne peut se nourrir seul.
- b) une raison pratique : les études ont révélé que les enfants de cet âge peuvent facilement être récupérés; mais que le processus peut devenir irréversible, c'est-à-dire que la malnutrition peut causer des dégâts définitifs si on ne s'y

attaque pas à temps.

c) l'argument investissement : les enfants d'aujourd'hui sont les hommes de demain, porteurs d'espérance. Bien nourris et jouissant d'une bonne santé ils pourront contribuer à l'édification de la nation.

Dans le meilleur des cas, les centres de récupération nutritionnelle fonctionnent comme des garderies où les enfants passent la journée et reçoivent 2 bons repas et 2 goûters. Leurs mères les y conduisent. Ce qui permet aux responsables du Centre de mener en même temps un programme d'éducation maternelle en hygiène et nutrition.

D'autres fois, les aliments sont simplement distribués aux mères. Mais on comprend bien qu'en pareil cas on ne peut pas être aussi certain du résultat a) les mères peuvent être contraintes de vendre ou d'échanger les aliments.—b) la nourriture est donnée à la mère en fonction du nombre d'enfants de 0 à 5 ans. Mais quelle est la mère haïtienne, pauvre, qui préparerait une bouillie pour les plus petits sans en donner aux aînés affamés ? Or les rations, calculées à l'avance selon d'autres critères, ne tiennent pas compte de pareilles contingences.

2.— Le second programme est celui des CANTINES SCOLAIRES. L'aide alimentaire accordée par les 3 Agences touche à la fois des écoles congréganistes et des écoles laïques, des écoles privées et des écoles publiques, qu'elles soient urbaines ou rurales. Ce programme est peut-être celui des trois qui tire le mieux profit d'une structure existante : l'organisation scolaire. C'est pourquoi ce programme est, à notre avis, le mieux organisé. Les structures physiques existent déjà : cour ou grande salle, tables autour desquelles les enfants peuvent se placer, bancs ou chaises pour s'asseoir. Une certaine discipline règne déjà : la discipline de l'école. Le personnel responsable est également déjà disponible : le directeur (ou la directrice) et/ou certains professeurs peuvent superviser le déroulement des opérations, rédiger les rapports aux organismes etc ...

3— — Le troisième programme est celui communément appelé «FOOD FOR WORK». Des aliments sont donnés à certains groupes en échange d'un tra-

vail accompli au bénéfice de la communauté.

Ce dernier programme vise à récompenser l'effort fourni et à stimuler le travail communautaire

Les bénéficiaires de ce programme sont en général les Conseils ou les groupements communautaires. Ils décident eux-mêmes du travail à accomplir, présentent le projet à l'organisme opérant dans la zone. Celui-ci, tenant compte de ses propres possibilités et de l'intérêt du projet, décide ou non de l'agréer.

L'aide généralement fournie est une aide alimentaire. Cependant, selon l'importance du projet et son intérêt, une aide en outils et un encadrement technique peuvent être également fournis.

Les trois programmes décrits plus haut sont les 3 programmes-types communs aux trois organismes. Cependant il faut signaler qu'il a existé d'autres programmes, tel celui d'aide familiale (aujourd'hui discontinué); et que de l'aide est parfois fournie à des institutions nécessiteuses (tels les hôpitaux) qui n'entrent pas dans le cadre régulier. De même il existe (selon les dires de responsables de l'AID) la possibilité d'ouvrir d'autres programmes.

Ces trois types de programme (ou programmes réguliers) s'effacent, ou tout au moins peuvent s'effacer, devant des situations d'urgence : cyclone, tremblements de terre, inondations etc. Tel fut le cas en 1975 quand, pour faire face à la grande sécheresse qui frappait les populations du Nord'Ouest, le Gouvernement fit appel aux stocks alimentaires des 3 Agences Volontaires.

#### Fréquence de distribution :

La nourriture pour les 3 programmes est délivrée sur une base trimestrielle (en général au début des mois de Janvier, avril, juillet et à la fin du mois de septembre). Dans les écoles, la nourriture est donnée pour une période de 9 mois sur 12, ce qui correspond au cycle scolaire. Elle est distribuée tout au cours de l'année aux centres de nutrition et est renouvelable jusqu'à terminaison du projet quant au programme «Food for Work».

### Barèmes :

Les barèmes de distribution sont ceux fournis par AID. Il existe une ration journalière calculée pour chaque produit et selon chaque type de programme.

### Sphères d'influence :

Dès le début des années 60 les directeurs des trois Agences Volontaires se concertèrent pour se «partager» le territoire haïtien.

1) Pour éviter le double emploi, les organismes décidèrent de travailler dans des zones d'action différentes : la CARE opérerait dans la partie Nord du pays; le C.R.S./S.O.S. dans l'Ouest et le Sud tandis que le Service Chrétien aurait comme champ d'action un peu la partie centrale du pays et l'île de la Gonâve.\*

2) Cependant étant donné que les trois organismes continuaient à opérer dans la région de Port-au-Prince, une autre mesure s'avérait nécessaire : les directeurs décidèrent de se communiquer chaque année la liste des bénéficiaires.

## BILAN DE L' AIDE FOURNIE

Notre propos était, une fois situés les organismes (établissement en Haïti, nature de l'aide fournie, mécanismes de fonctionnement), de dresser un bilan de leurs activités tout au moins pendant ces dix dernières années. Malheureusement, nos recherches se sont souvent révélées vaines. Si, pour la Catholic Relief Services, une telle entreprise eut été possible, il n'en est pas de même pour les deux autres Agences. Notre bilan des activités des 3 Organismes n'est donc pas exhaustif. Il permet cependant une appréciation du champ d'action de ces institutions.

---

\* La région correspondant actuellement au Département de la Grand'Anse se trouve sous l'influence du Service Chrétien.

a) Le nombre total des bénéficiaires du Programme Alimentaire des 3 Organismes s'élève à 209.919 pour l'exercice 1973-1974 et à 274.058 pour l'année fiscale 1975-1976. Quoique la Catholic Relief Services et le Service Chrétien ne l'aient pas signalé comme l'a fait la CARE, nous croyons que l'augmentation de 7,6 % de l'effectif des personnes atteintes durant l'exercice 75/76 est due à la sécheresse qui sévit dans le Nord'Ouest durant l'année 1975 : les 3 Agences amplifièrent leur programme pour venir en aide aux nécessiteux.

L'action conjuguée des trois organismes atteint aujourd'hui en moyenne 5 % de la population totale du pays.

b) La quantité totale d'aliments distribuée par les trois Agences Volontaires s'élève pour l'exercice 1962-1966 à un total de 65.074.397 livres soit une moyenne d'environ 13.014.879; pour l'année 73-74 la distribution passe au chiffre de 14. 697.080 livres pour atteindre celui de 16.308.748 livres en 74-75, puis grimper à 23.925.923 livres en 75-76.

Ces données nous montrent une progression lente jusqu'à l'exercice 74-75 suivie d'une augmentation brusque de presque 50 % des quantités distribuées. L'on se souvient de la grande Sécheresse de 1975 au cours de laquelle le Gouvernement avait sollicité expressément l'intervention des Agences Volontaires.

Malgré cette augmentation appréciable du volume des denrées distribuées, l'aide alimentaire procurée par les trois Organismes reste très en deçà des nécessités. Les besoins du pays en aliments variés ont en effet, été calculés à 6.000 millions de livres. (1)

L'aide fournie par les trois Agences ne couvre donc, en définitive, qu'entre 0,14 % et 0,36 % du volume nécessaire à la satisfaction de nos besoins.

c) La valeur monétaires des denrées alimentaires du «Programme pour la Paix» fournies par les Agences Volontaires s'est située entre 2,3 et 2,6 millions de dollars durant ces trois ces trois dernières années.

Cependant, il importe de signaler que la valeur de ces denrées est déterminée

(1) Georges Anglade – Mon pays d'Haiti, Les Editions de l'Action Sociale 1977, page 53.

par les donateurs eux-mêmes. Alors « ... les produits alimentaires en surplus sont mesurés en prétendus termes de marché, sont souvent gonflés et fixés par le vendeur américain lui-même ». (1)

d) Valeur nutritive :

«De nombreuses études et expériences, renseigne AID, (2) ont été menées afin de produire des aliments pas très chers mais qui répondraient aux besoins en calories, protéines, vitamines et minéraux de ceux qui souffrent de malnutrition».

Certes, les aliments distribués dans le cadre du programme «Food for Peace» possèdent une valeur nutritive indiscutable. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la composition de quelques unes des denrées les plus connues chez nous : le WSB par exemple («fari-n pòm-dé tè») le «bulgur» et le maïs.

Les denrées fournies par A.I.D. sont riches en vitamines, sels minéraux et acides aminés essentiels. Certaines d'entre elles ont même une valeur protéique comparable à celle du lait et de la viande.

Cependant, si nous admettons la valeur nutritive des aliments fournis dans le cadre du programme «Food for Peace», nous ne pouvons nous ranger à l'avis de A.I.D. quant au coût de leur production : il existe chez nous des aliments de haute valeur nutritive (les épinards, riches en fer, la «liane-panier» riche en vitamines et protéines etc.) qui peuvent être produits à des prix défiant toute concurrence :

Les «études et les expériences» en pareil cas pourraient être menées afin :

- 1) de découvrir les nombreuses plantes nutritives qui existent chez nous,
- 2) d'en accroître la production,
- 3) de proposer des mélanges et des recettes (signalons en passant que cela se fait pour les produits étrangers)

(1) *André Gunder Franck – Le Développement du sous-développement  
L'Amérique Latine, François Maspero 1970, page 133*

(2) *Food for Peace program – Past, present and future, doc. cit.*

- 4) de favoriser (par la publicité, des primes ou autres moyens) la pratique d'un régime alimentaire équilibré.

On nous objectera sans doute qu'un tel travail ne relève pas de ces organismes. Certes, mais pas loin de nous, presque à la frontière, une expérience de cette nature est effectuée, par la Caritas Dominicaine, organisme qui dans la République voisine mène, conjointement avec la C.R.S. un programme d'aide alimentaire.

Une telle politique s'inscrirait d'emblée comme une contribution au Développement du pays car ce serait un nouvel essor et une nouvelle orientation donnée à notre Agriculture puisque nombre de nos plantes nutritives sont encore ignorées. —

Une telle approche aurait en même temps le suprême avantage d'utiliser des produits locaux donc non susceptibles d'accroître notre dépendance vis à vis de l'extérieur.

## TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Nous avons mentionné dans la première partie de cette étude que les trois organismes se donnent pour objectif l'Aide alimentaire et le Développement Communautaire et qu'en conséquence ils menaient, tous trois, deux types de programmes : l'un consistant en la distribution de vivres alimentaires provenant principalement du P.L. 480, programme donc en rapport avec et sous la dépendance directe de l'USAID; et un autre programme autonome de Développement Communautaire. Arrêtons-nous maintenant aux réalisations de ces 3 organismes à l'échelle des communautés.

## TYPES DE TRAVAUX

L'aide fournie par les Agences Volontaires a permis une multitude de micro-réalisations de tous ordres.

## 1 – Infrastructure :

a) routière : il s'agit de la construction ou de l'entretien de routes vicinales : 990 kilomètres de routes auraient été construites avec l'aide de la CARE durant l'année 1976. (1)

b) agricole : différents types de travaux agricoles sont entrepris par les communautés rurales avec l'aide des Agences Volontaires. Citons comme exemple le système d'irrigation de Maissade, projet entrepris afin d'arroser 300 acres (soit environ 95 carreaux de terre). L'aide alimentaire (49,183.7 livres) de nourriture octroyée par le Service Chrétien rendit possible la construction d'aqueducs et le creusage d'un canal de 1720 mètres.

c) aménagement du territoire : un projet de reboisement de 52 hectares à Ti Bois (Chaine des Matheux) a bénéficié de l'aide du Service Chrétien. De son côté, la CARE a consenti un prêt de \$ 10.000.00 aux Coopératives évangéliques afin de les aider dans leurs efforts de reboisement de certaines régions situées dans le Nord du pays.

## 2 – Services Sociaux :

Sous cette rubrique nous avons regroupé différents types de services offerts aux communautés rurales :

a) Dans le domaine médical il s'agit souvent de constructions de dispensaires, comme ce dispensaire-hôpital construit à Petit-Trou-de-Nippes avec de l'aide du Secours Catholique des Cayes.

b) Au point de vue loisirs, nous pouvons citer la construction d'une salle de théâtre et d'un terrain de jeux à Kenscoff avec l'appui du Secours Catholique de Port-au-Prince.

c) Dans le secteur éducatif, il s'agit souvent de construction d'écoles en milieu rural. Le rapport de la CARE pour l'exercice fiscal 76 fait mention de 22

---

(1) CARE, *Haiti program Report, 1976, p. 3*

écoles construites avec son aide. (Il s'agit d'écoles ayant en moyenne 4 salles de classe).

d) Un système pour fournir l'eau potable aux populations d'Anse Rouge et de Luly, communautés de 14.000 et de 3.500 âmes, est actuellement entrepris par le Conseil Communautaire d'Anse Rouge avec la collaboration de la HA-CHO.

e) Dans le domaine religieux, citons la construction de la Chapelle St. Jude aux Cayes et la réparation de l'Eglise d'Arniquet, deux projets ayant bénéficié en 1974 du programme Food for Work du Secours Catholique des Cayes.

f) Au point de vue logement, il est nécessaire de souligner l'importance action entreprise par le Secours Catholique des Cayes en vue de fournir des abris aux personnes victimes du cyclone.

### 3 – Activité économique :

Un programme coordonné de production artisanale et de commercialisation a été entrepris en 1976 par la Fondation CARE et la HACHO en vue d'atteindre une élévation du niveau de vie de la population du Nord'Ouest, population, nous le savons, souvent victime de la sécheresse. Ce programme d'assistance est prévu pour 3 ans. Les artisans apprennent à tisser le coton. Les matières premières essentielles, telles le bambou et le coton, ont été plantées. On procède à l'installation de quatre ateliers, et depuis quelques mois (1977) un magasin, CANO, a ouvert ses portes à la Cité de l'Exposition (Avenue Marie Jeanne) pour offrir au public de Port-au-Prince et aux consommateurs étrangers les produits du Nord'Ouest.

#### Ordre de Priorité :

1) Les trois organismes semblent favoriser en premier lieu les projets d'infrastructure routière : 33% des projets agréés par la Care, 37% pour ce qui à trait au C.R.S. / S.O.S, et 40% des projets du Service Chrétien visent la construction et l'entretien de routes vicinales.

2) Les projets agricoles occupent la deuxième place tant près de la CARE que du Service Chrétien. Mais le C.R.S. / S.O.S. facilite en 2ème position les

projets multisectoriels c'est-à-dire, ceux qui recoupent plusieurs des rubriques sus-mentionnées : un exemple type de ces projets est celui de Côtes-de-Fer où l'aide alimentaire fut utilisée pour réaliser plusieurs types de travaux :

- a- la construction d'une école,
- b- l'érection d'un dispensaire pour répondre aux besoins de Côtes-de-Fer et des localités avoisinantes,
- c- l'entretien des routes vicinales Côtes-de-Fer-Mayette, Côtes-de-Fer - Fonds des Nègres,
- d- la construction de réservoir et de canaux d'irrigation,
- e- des activités communautaires : jardins etc...

3) Les projets éducatifs (construction d'écoles, séminaires de formation) bénéficient de l'attention du Service Chrétien (3ème place) et de la CARE (4ème place).

4) Les projets concernant la Santé (construction de dispensaire, adduction d'eau potable) occupent le troisième rang parmi les projets agréés par la CARE.

5) Les projets de Bellevue-La-Montage et de la Gonâve, placés sous la rubrique «Autres» du Service Chrétien, occupent en fait une part importante du travail effectué par cet organisme.

#### FORMES DE L'AIDE :

L'Aide des trois Agences Volontaires aux projets de développement communautaire se présente sous deux formes, l'une indirecte, l'autre directe :

##### 1 - Indirecte :

La majorité des projets qui reçoivent l'aide des trois Agences Volontaires peuvent se ranger sous cette rubrique. Cette forme d'aide consiste dans l'octroi pur et simple des denrées alimentaires selon le barème de l'AID, tout en tenant compte de la durée du projet et du nombre de travailleurs.

Ce qui est caractéristique de cette forme d'aide, c'est que les organismes ne sont concernés, impliqués, intéressés que par la nourriture qu'ils don-

ment : ils enverront un inspecteur voir si les denrées sont réellement fournies aux travailleurs ou non; mais il n'y a pas de prise en charge du projet par les organismes.

## 2- Directe :

Dans la forme directe la responsabilité du projet incombe aux organismes. Il y a alors non seulement assistance en aliments, mais également encadrement technique et apport en capitaux (outils, argent).

Nous rangeons dans cette catégorie :

- 1) Les projets «Multi-Year-Plan» de la CARE dont le plus important est sans doute le projet de captage de source et d'adduction d'eau potable dans la zone d'Anse Rouge, dans le Nord'Ouest;
- 2) Le projet de logements du Secours Catholique des Cayes;
- 3) et les deux projets de Bellevue-la-Montage et de la Gonâve.

## 3- Efficacité comparée :

Si nous comparons maintenant les deux formes que prend l'aide accordée par les trois Agences Volontaires aux travaux de développement communautaire, nous pouvons dire que l'intervention directe est celle dont les résultats sont les plus tangibles. Et ceci s'explique : il y a d'abord eu planification du projet. Puis la supervision et l'encadrement technique ont été assurés durant la phase d'exécution. Il faut en outre compter l'apport en capitaux et en outils nécessaires. Il s'agit là de facteurs importants pour la réussite d'un projet; facteurs justement qui font souvent défaut dans les projets ne bénéficiant que de l'aide alimentaire (forme indirecte).

Cependant la forme d'intervention directe présente souvent le handicap d'avoir été conçue par les organismes eux-mêmes. Le projet ne répond donc pas forcément à un besoin ressenti par la population... avec tous les inconvénients que cela engendre !

Un autre danger de l'intervention directe est le paternalisme qui régit souvent les rapports entre l'Agence et les groupements communautaires. Citons

à l'appui ces phrases tirées du «Programme pour l'année 1975» du Service Chrétien d'Haiti; «... Nous espérons les (conseils communautaires) porter à exécuter...» ...«nous visons pour eux...» Au point que même lorsque les Conseils se risquent à faire certaines suggestions, la décision finale revient à l'organisme : «Nous aurions suggéré... (mais) Nous laissons tout cela au gré du Service» (1974 – Rapport des activités agricoles sur l'île de la Gonâve – Service Chrétien d'Haiti).

## CRITIQUE DE L' AIDE

*«Il existe des dons empoisonnés» (1)*

### A – PROBLEMES SOULEVES PAR L' AIDE

#### 1 – Choix des bénéficiaires :

Le premier problème posé par l'Aide est sans nul doute celui du choix des bénéficiaires. Ce problème se pose :

- a) au niveau des Agences Volontaires, dans la détermination des institutions éligibles,
- b) au niveau des institutions, dans le choix des ultimes bénéficiaires.

– Les Agences ont résolu partiellement le problème en posant certains critères d'éligibilité. Cependant le décalage entre les besoins exprimés, donc la demande, et l'offre, c'est-à-dire les possibilités réelles des organismes, est tel que ceux-ci sont contraints d'ignorer purement et simplement de nombreuses demandes.

– Les Centres de Nutrition choisissent la plupart du temps de s'attaquer aux cas les plus graves : 3ème et 2ème degrés de malnutrition.

– Les responsables des cantines scolaires appréhendent le problème de différentes façons. Certains ouvrent leur Centre à la totalité des élèves alors que les denrées fournies ont été calculées pour la moitié ou les deux-tiers de leur effectif. D'autres établissent un système de rotation : à chacun son tour !

---

(1) Armand Nicolas, Frères du Monde No. 46-47, p. 112.

Le choix des Agences et, dans une moindre mesure, celui des Centres de Nutrition conduisent à ignorer des cas de nécessité réelle. A l'opposé, l'élargissement du champ d'action instauré par certains responsables de cantines entraîne la perte des résultats bénéfiques d'une alimentation hautement nutritive.

## 2- Vente des produits :

Le second problème qui retient notre attention est celui de la vente des denrées alimentaires.

a) Selon les donateurs, cette aide constitue un don et comme tel n'est pas commercialisable.

b) Selon les bénéficiaires, l'aide alimentaire ne satisfait pas tous leurs besoins; ils sont donc contraints de vendre une partie des aliments reçus pour satisfaire :

- des besoins nutritionnels (vendre une portion de blé pour acheter des légumes ou des pois),
- d'autres besoins essentiels : logement, habillement etc...

c) Conséquences :

I) Au point de vue nutritionnel : l'un des méfaits de la vente des denrées alimentaires consiste en une déviation des objectifs de l'Aide.

Les produits protéinés surtout le fromage, les poissons etc... sont achetés et consommés par ceux qui en Haïti ont un pouvoir d'achat. On aboutit donc à ce paradoxe que les aliments nutritifs sont consommés par des gens ne possédant pas (ou très peu) de problèmes au point de vue nutritionnel; tandis que ceux à qui ces aliments étaient destinés, continuent à être victimes de la malnutrition.

II) Au point de vue social : la fraude et la corruption qu'engendre la vente des produits alimentaires constituent un problème particulièrement grave.

«Ce sont presque toujours, nous dit un informateur responsable de projets, les responsables de programmes et leurs amis qui bénéficient des denrées envoyées alors que celles-ci étaient destinées aux personnes démunies.»

III) Au point de vue économique : une autre conséquence néfaste de la vente est la concurrence exercée par les denrées alimentaires de la PL 480 contre les produits locaux. Cette concurrence entraîne une baisse des prix locaux; ce qui naturellement décourage les producteurs. Précisons qu'elle ne frappe que les petits cultivateurs puisque les grands planteurs s'adonnent généralement aux cultures d'exportation : café, canne à sucre, cacao, etc ...

d) Peut-on empêcher la vente ?

A cette question nous répondons en établissant un distinguo entre les deux catégories de vendeurs : d'une part les voleurs, ceux qui détournent d'une façon ou d'une autre les produits destinés aux cantines, aux centres et aux Groupements Communautaires; et d'autre part, les bénéficiaires du programme obligés de vendre une partie de l'aide reçue pour subvenir à leurs besoins.

Certaines ventes doivent absolument être empêchées : celles qui sont perpétrées à la suite de vols. Mais nous reconnaissons que la tâche n'est pas aisée puisque les auteurs de ces déprédations sont souvent des individus très haut placés dans les sphères politique et économique, et parfois même certains responsables de programme peu scrupuleux.

Pour ce qui a trait au commerce instauré par les bénéficiaires du programme Food for Work, nous avons vu précédemment qu'il constituait une tentative pour certaines catégories de la population de faire face à leurs besoins primaires essentiels. Alors, tant que les travailleurs n'auront pas d'autre choix, il est difficile et de plus immoral de prétendre empêcher la vente à laquelle ils ont recours.

3-- Aide : distribution d'échantillons ?

A bien des égards, la politique qui consiste à distribuer des produits alimentaires ressemble fort à une distribution d'échantillons commerciaux. D'abord si nous considérons les quantités fournies face aux besoins, ensuite (et surtout) quand on analyse les effets de cette distribution: les populations affamées acquièrent de nouvelles habitudes de consommation; ce qui se traduit toujours dans le futur par des importations accrues des denrées en question.

Ainsi Henri de Farcy (1) a pu noter que si la consommation de blé «régresse un peu dans les pays occidentaux, où l'on mange désormais des choses bien meilleures, les pays en développement en absorbent des doses massives : 57 millions de tonnes en 1963, 107 en 1975. Ils importaient net 15 millions de tonnes en 1961; il leur en faut 34 en 1975».

En Haiti, la consommation de farine de blé a plus que doublé en l'espace de 4 ans : 74.635.400 livres en 1971; 151.793.900 livres en 1975.

#### 4- Aide et Action Communautaire

Les programmes Food for Work se confondent avec les programmes de Développement Communautaire des trois organismes, tant il est vrai qu'à l'origine et dans sa conception, ce programme visait à donner une impulsion matérielle un «encouragement» à des individus engagés dans l'action communautaire.

Or, ce qui nous a frappée tout au long de nos investigations sur les programmes Food for Work en Haiti, c'est la grande disparité qui existe entre les objectifs poursuivis et les effets obtenus.

En théorie, le programme Food for Work est le seul qui permette la réalisation de travaux d'infrastructure (ponts, routes etc...) : il est donc le seul qui puisse réellement compter dans une perspective de développement.

Or que se passe-t-il en réalité ?

D'abord, comme souligné précédemment, tandis que, dans sa conception, ce programme vise les individus ayant déjà pris conscience des problèmes de leur communauté et travaillant ensemble à les résoudre, en Haiti il devient souvent un prétexte pour la formation de groupes ou de soi-disant Conseils Communautaires. On fonde un groupement et on construit une route dans le but unique d'obtenir la nourriture. Ce qui n'était qu'un moyen s'est donc vu transformer en finalité. Les résultats ?

---

(1) In « *L'arme alimentaire des Etats-Unis* », cf. revue *Projet*, nov. 1976, reproduit dans *Church alert*, revue de SODEPAX, No. 131, mars-avril 1977

a) En théorie, l'esprit communautaire est supposé exister au départ; le travail en commun, rendu possible par la nourriture distribuée, est censé l'entretenir et le fortifier. En pratique, le programme FFW en Haiti détruit souvent l'esprit communautaire en provoquant zizanie et division au sein de la communauté.

Dans le Plateau Central, un agent agricole avait même dû effectuer des démarches auprès d'un représentant de la CARE pour obtenir que ce dernier n'intervint pas dans la région. Les gens avaient pris l'habitude de se réunir et de discuter de leurs problèmes. Il a suffi d'une seule rencontre avec ce représentant, qui promettait des provisions alimentaires, pour que surgissent des différends au sein du groupe. Chacun voulait être en charge de la distribution et, pour y parvenir, dénigrait le voisin.

En d'autres occasions, c'est la corruption des responsables qui, en leur faisant perdre la confiance des membres, instaure la discorde au sein du groupe.

b) Le programme Food for Work est conçu comme «impulsion» au travail communautaire. Dans la pratique, il a arrêté net certains travaux d'infrastructure. Ayant pris l'habitude d'être rétribué (même en nature), on refuse de travailler sans contre-partie. Selon la formule d'un animateur : «Food suspendu, travail suspendu».

c) De même la durée des travaux se trouve incroyablement augmentée : l'aide alimentaire étant fournie uniquement pendant le temps nécessaire à l'achèvement des travaux, certains projets sont programmés et surtout exécutés au delà du temps normalement utile.

Il y a pire. Après l'achèvement des travaux, non seulement les ouvriers ne portent aucun intérêt à les entretenir mais ils en souhaitent la détérioration immédiate pour que le travail et la nourriture reprennent.

Tel est donc le programme Food for Work : conçu comme ferment de solidarité mais engendrant discorde et désunion; élaboré pour servir de moteur au Développement et provoquant piétinement; suscitant l'attentisme (yap tan-n kamion sinistré-a) alors qu'il devait communiquer souffle neuf et vigueur nouvelle.

## B— PROBLEMES RESOLUS PAR L'AIDE

Les premiers problèmes résolus par l'Aide alimentaire fournie par les trois Organismes sont évidemment d'ordre nutritionnel. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes maintenues en vie grâce à l'aide octroyée par les Agences Volontaires; mais nous savons qu'il se calcule par milliers.

### 1— Dans les Centres de nutrition :

Les résultats les plus probants se vérifient dans les Centres de nutrition. Des enfants faméliques, au ventre ballonné et aux cheveux roux, sont amenés au centre le plus proche. Ils sont pris en charge par le Centre. Des bouillies de céréales leur sont administrées deux ou trois fois par jour. Et au bout de quatre mois environ ces enfants sont récupérés nutritionnellement et leur alimentation peut à nouveau être confiée à leurs mères respectives.

### 2— Dans les écoles :

Sans obtenir un résultat aussi spectaculaire que celui des centres, les cantines scolaires apportent une réponse aux préoccupations d'ordre alimentaire des parents d'une certaine couche de la population.

Dans bien des foyers en effet, le seul repas régulier pris par les enfants est justement celui servi à l'école. Un professeur signale le fait que, dans la ville des Cayes et les environs, des parents se sont réjouis à la réouverture des classes en octobre à la perspective de ce repas journalier dont allaient bénéficier leurs enfants.

Cependant il nous faut signaler que les cantines scolaires ne résolvent pas les problèmes de tous les enfants nécessiteux parce que :

- a) d'une part ce ne sont pas toutes les écoles qui bénéficient de cantines scolaires.
- b) et d'autre part seulement un faible pourcentage des enfants d'âge scolaire ont chez nous le privilège de fréquenter l'école.

### 3— A l'échelle micro-économique :

Bien que nos paysans s'adonnent à la polyculture vivrière, un pourcentage important du revenu des ménages est employé à l'achat de denrées alimentai-

res (1). Les besoins en aliments étant partiellement couverts grâce à l'Aide des trois Organismes, les ménages peuvent thésauriser quelque peu. L'argent économisé peut servir alors à l'achat d'instruments aratoires ou à l'acquisition de têtes de bétail, forme que revêt l'épargne chez nos paysans.

#### 4- A l'échelle de la Communauté

L'aide alimentaire sous la forme Food for Work a permis la réalisation de plusieurs petits travaux dans les domaines sociaux et économiques : construction et entretien de routes, construction d'écoles, de dispensaires etc... Il faut reconnaître qu'il eut été difficile — mais non impossible — de réaliser ces travaux sans l'aide de l'un des trois Organismes.

Cependant, il nous faut également remarquer que :

- 1) il s'agit de micro-réalisations éparpillées ça et là au gré des demandes donc sans corrélation ou lien logique entre elles (exception faite pour le Service Chrétien qui mène principalement deux projets pluridimensionnels : l'un à Bellevue-la-Montagne, l'autre à la Gonâve),
- 2) il s'agit de projets qui, s'ils satisfont des besoins sociaux réels des communautés rurales, sont par contre incapables de communiquer une impulsion définitive à ces communautés.

A ce sujet, nous nous sommes demandé pourquoi les organismes mettaient l'accent sur le social c'est-à-dire s'entêtaient à mettre sur pied écoles, dispensaires, cantines scolaires etc... alors qu'en favorisant plutôt des projets d'ordre économique, les Agences eussent pu contribuer d'une part à la résorption du chômage, et d'autre part à satisfaire — à long terme sans doute mais de façon définitive — les multiples besoins sociaux auxquels ces institutions s'efforcent actuellement de répondre.

(1) 75 % du revenu du paysan — Source : Georges Anglade, *L'Espace haïtien*, p. 104

## C— LES LIMITES DE L'AIDE

*«Les pays industrialisés ne peuvent se préoccuper que des manifestations du sous-développement et non des causes».*

*François Partant.*

Après cette réflexion sur certains des problèmes posés par l'Aide et ceux résolus par elle, la question primordiale reste entière ; l'Aide alimentaire atteint-elle ses objectifs fondamentaux ?

Les trois Organismes dont nous étudions l'activité se donnent en définitive pour objectif le Développement du pays. Tous leurs rapports d'activité font état de cette louable intention.

Or l'analyse des formes d'intervention proposées par ces Organismes face aux problèmes des communautés rurales nous conduit à la conclusion que l'Aide dans sa forme actuelle :

- a) part d'une fausse conception du Développement,
- b) ne pose pas les vrais problèmes,
- c) ne propose pas de véritables solutions.

### 1 — L'Aide part d'une fausse conception du développement.

La philosophie à la base de l'Aide alimentaire tient à la fois de l'analogie et du raisonnement syllogistique : «Les pays actuellement développés l'ont été par des hommes en santé (bien nourris) et dotés d'une bonne formation scolaire. Donnons donc aux pays sous-développés de la nourriture : encourageons l'effort scolaire en fournissant des aliments dans les écoles (cantines) et pour la construction d'écoles. (FFW). Et les hommes que nous aurons ainsi contribué à rendre sains et cultivés travailleront, à l'instar de ceux des pays nantis, au Développement de leur pays».

Si nous reconnaissons volontiers la bonne volonté et les bonnes intentions qui sont à la base d'une telle philosophie, nous ne pouvons nous incliner devant pareille argumentation.

D'abord les pays aujourd'hui «développés» l'ont-ils été réellement par des hommes instruits et bien nourris ?

Nous ne le croyons pas. L'on sait que la richesse actuelle des pays nantis repose sur l'écrasement physique de populations entières tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats : Ce sont paradoxalement, des hommes débiles et mal nourris qui sont à l'origine de l'opulence des pays actuellement développés.

## 2- L'Aide ne pose pas les vrais problèmes

Pour parvenir à l'objectif par eux fixé, c'est-à-dire le Développement du pays, il semblerait logique que l'aide s'efforçât de lutter contre tout ce qui empêche le pays d'avancer, c'est-à-dire : les freins externes (relations de dépendance par rapport aux pays industrialisés), et les structures d'exploitation et de domination internes. Or, à aucun moment, ce type de relations (ni à l'intérieur, ni à l'extérieur) n'est mis en cause par les organismes. Et l'on comprend bien pourquoi. Dans la mesure où le développement des pays industrialisés et le sous-développement des pays du Tiers et du Quart-Monde ne sont qu'un seul et même processus aboutissant à une croissance accélérée chez les premiers et au «développement du sous-développement» des derniers il ne peut en être autrement. Les pays industrialisés, fournisseurs d'aide, n'ont objectivement aucun intérêt à ce que des modifications importantes soient apportées à la structuration actuelle de l'ordre économique international.

## 3- L'Aide ne propose pas de véritables solutions.

Le sous-développement est un phénomène global, pluridimensionnel. Les 3 Organisme y opposent des solutions :

a) régionales (chaque Agence opérant dans «sa» région) et /ou micro-régionales (à l'échelle de la communauté).

b) des solutions partielles (dans un domaine : le secteur médical par exemple). Or en matière de développement, les problèmes sont connexes. Toute solution partielle ne peut aboutir qu'à des résultats également partiels.

c) On peut également reprocher aux 3 Organismes de proposer en premier chef des solutions provisoires (nourriture) mais non pas permanentes et définitives au problème du Sous-développement.

d) Les Agences Volontaires, nous l'avons vu, s'attaquent aux symptômes du sous-développement (analphabétisme, malnutrition etc...) sans remonter aux causes : elles ne proposent que des solutions palliatives.

«Or, il ne sert à rien, nous dit François Partant, de soigner les petits boutons de fièvre du tuberculeux».

e) Pour terminer, on peut reprocher aux Organismes de Bienfaisance de ne proposer que des solutions conjoncturelles, qui peuvent parfois bloquer l'accès à des solutions définitives. «Est-il possible d'estimer, s'interroge Tibor Mende, la perte économique occasionnée par le renvoi à plus tard de réformes agraires depuis longtemps nécessaires, rendu possible par une aide alimentaire qui, au moment où elle a été accordée, peut avoir empêché une famine politiquement dangereuse»? (1)

Le Sous-Développement d'Haiti étant à la fois structurel et conjoncturel, l'on en vient alors à se demander si l'Aide n'est pas conçue de façon, sinon à engendrer, tout au moins à perpétuer la dépendance politique et économique du pays.

Cette analyse semble se rapporter uniquement aux trois Organismes. Or, il n'en est rien. Evidemment, on peut leur reprocher — puisqu'il s'agit d'Agences Volontaires relevant de différentes Eglises Chrétiennes — de ne pas faire preuve d'une pratique fondamentalement et véritablement efficace en faveur des pauvres. Cependant, il nous faut faire remarquer que cette forme d'aide nous est «proposée» et non «imposée». Partant, il nous est loisible de l'accueillir avec nos réserves, et en l'assortissant de nos conditions.

Que l'aide nous soit offerte sous sa forme actuelle, nous le comprenons volontiers : elle s'inscrit dans la logique des pays donateurs. Ce que nous ne

---

(1) Tibor Mende *opus cit.* page 78

pouvons concevoir par contre, c'est que nous n'établissions aucun cadre pour que cette aide nous soit profitable.

## FAUT-IL ACCEPTER L'AIDE ?

A l'heure actuelle inutile de se bander les yeux – le pays connaît un problème grave au point de vue alimentaire. «Depuis quelques années la production de vivres alimentaires ne suffit plus à la République d'Haiti pour écarter le spectre de la famine. Des importations massives de riz ainsi que l'intensification de l'action des Organismes de Secours, n'arrivent pas à augurer de bons présages...» (1)

Les indices de cette situation cruciale sont nombreux :

a) taux de mortalité infantile très élevé : 149.1 0/00 (IHS, Données chiffrées pour le XVIII Séminaire de la nutrition , de l'enfant et de la famille, mai 1975, p. 36);

b) espérance de vie très limitée à la naissance :  
 50 ans (estimation 1975, Données chiffrées etc..., op. cit.)  
 52,22 (estimation 1975-1980, Guide économique, IHS)

c) Forte émigration des haitiens

d) Consommation alimentaire annuelle déficitaire. (2)

PAR PERSONNE	ALIMENTS EN KILOGR.	CALORIES	PROTEINES EN GRAMMES
CONSOMMATION	452	1700	41
NIVEAU RECOMMANDE	587	2200	55
<b>DEFICIT ALIMENTAIRE</b>	135	500	14
LE DEFICIT (en pourcentage)	23%	23%	25%

(1) *Le Petit Samedi Soir* No. 178, 22-28 janvier 1977, page 7 (année 1965)

(2) Sources : Georges Anglade opus cit. p. 123

### E) Production agricole insuffisante.(1)

Prenons pour base d'évaluation l'année 1970-1971, car c'est l'année du dernier recensement en date, lequel – rappelons-le – se termine au 1er Août de l'an 1971.

La production affichée de 768.25 millions de gourdes traduit une productivité annuelle per capita de 178 gourdes 05, soit moins de 0gde.50 /personne/ jour.

### f) importation de produits alimentaires : (2)

Nous avons importé

en 1970 – 71	pour	52.250.050	gourdes de produits alimentaires
1971 – 72		77.615.142	„
1972 – 73		81.147.033	„
1973 – 74		103.947.122	„

Soit en 3 ans, une augmentation en valeur monétaire de 100% des importations alimentaires (ce, avant la grande sécheresse de 75 et celle plus récente de 77). Signalons tout de suite qu'il ne s'agit pas simplement d'une hausse de la valeur monétaire due à la poussée inflationniste puisqu'on enregistre parallèlement une augmentation en volume des importations.

«On a constaté une augmentation notable dans les importations des produits alimentaires, surtout dans les graisses et les huiles d'origine animale et végétale (13,81 %), dans le lait et ses dérivés (7,66 %) et, en période de sécheresse, dans les grains tels que riz, maïs, haricots (près de 10.000 tonnes en 1973). Le volume des importations d'origine agricole est passé de 22.767 tonnes métriques en 1960/1961 à 28.030 tonnes métriques en 1970/1971» (3)

(1) Sources : Guide Economique de la République d'Haiti – I.H.S.

(2) Sources : Guide Economique de la République d'Haiti I.H.S.

(3) Plan quinquennal du Secteur Agriculture 1976-1981, Unité de programmation/Secrétariat technique, DARNDR, page 32.

## DE L'AIDE ... A L'EFFORT NATIONAL

Il ressort que nous, haïtiens, sommes collectivement confrontés à un problème alimentaire réel. Toutes les données évoquées – taux de mortalité infantile, espérance de vie, sous-production agricole et corollairement, les importations de denrées alimentaires – témoignent de l'existence d'un grand vide, d'une marge qui s'épaissit de plus en plus et s'emplit chaque jour de la profonde détresse de nos masses sous-alimentées.

L'Aide alimentaire parvient-elle à combler cet espace de la misère ?

Le problème alimentaire actuel est avant tout un problème de sous-production. C'est donc un problème de restructuration qui se pose à nous. Il s'agit de mettre sur pied une nouvelle organisation de la structure agraire, pour qu'enfin Haïti retrouve sa vocation première, essentielle, qui est celle de nourrir ses habitants.

Cette nouvelle organisation de la Structure agraire implique :

a) la mise en valeur de nos ressources naturelles par :

- l'extension de la superficie cultivée
- un accroissement de la productivité grâce à l'irrigation, une amélioration de notre système de culture et une technologie agricole appropriée
- l'exploitation rationnelle et intensive de nos terres de pâturage
- la rentabilisation de nos forêts

b) l'investissement de notre capital financier aux fins précitées

c) une éducation dynamique et fonctionnelle, ainsi que l'encadrement technique nécessaires mis au service de la main d'œuvre agricole pour qu'elle demeure vraiment moteur efficace et volontaire de changement.

Une combinaison optimale des ressources humaines naturelles et financières, avec l'apport technologique, se traduira, certes par une augmentation de la production alimentaire nationale. Mais cette mesure ne suffit pas pour

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

résoudre définitivement le problème alimentaire haïtien. D'importants changements devront être opérés également au niveau de l'entreposage, la conservation des aliments, la circulation des produits agricoles et surtout de la répartition car aucune politique incitative ne parviendra à obtenir du paysan qu'il produise davantage s'il ne doit tirer aucun profit de cette production supplémentaire.

Dans un vaste schéma d'utilisation des ressources disponibles pour une production alimentaire suffisante, il y a certes de la place pour les Organismes Bénévoles. L'action de ces Agences Volontaires pourrait s'orienter vers :

- a) l'encadrement des masses paysannes
- b) l'accroissement de la production nationale
- c) la conservation des aliments
- d) et l'impulsion au marché interne.

Pourtant il ne peut être question que chaque organisme opère isolément. Une coordination du travail effectué s'impose pour une efficacité réelle.

De plus, tenant compte de la multiplicité et surtout de la gravité des risques que l'esprit même de l'Aide et son utilisation pratique, font courir à la Nation, il importe que ces Organismes soient intégrés dans un Plan Global de Développement et leurs tâches définies explicitement.

A la vision caritative dont s'alimente jusqu'ici l'action des Organismes Bénévoles, nous proposons d'opposer une mise en oeuvre différente, capable d'apporter une solution réelle et définitive au problème alimentaire national. Cette approche nouvelle se veut à la fois conjoncturelle et structurelle. Elle vise à un dépassement de la conjoncture pour un renversement total et irréversible des structures de la misère. Refusant la statique de la charité, elle plaide pour une stratégie à la fois réaliste et dynamique. Sans se faire d'illusions sur les mobiles de l'aide, elle propose d'en faire un tremplin vers la négation de toute aide, c'est-à-dire vers l'auto-suffisance.

Claudette Antoine Werleigh

# BANQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI



(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son service de :

**LOCATION DE COFFRES — FORTS**

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans le quel vous pourrez déposer :

**VOS BIJOUX, VOS PAPIERS PERSONNELS, VOS TITRES  
EN TOUTE INDEPENDANCE ET EN TOUTE SECURITE**

Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE et  
votre PATRONAGE.

# MAISON N.ACRA FILS & Co

50 années d'expériences au service d'une clientèle toujours satisfaite. Vêtements sur mesure — Uniformes chaffeurs, garçon d'hôtel ... etc. Le plus grand assortiment de chemises, pantalons, pyjamas et sous vêtements d'Haiti.

NOS CLIENTS NE CONNAISSENT PAS ENCORE  
L'INFLATION !

## REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE

POPULAIRE

PALME

VEVEY

CREME





L'ILE DU SOLEIL  
QUI JOINT  
AU CHARME DU VIEUX MONDE  
TOUT LE PITTORESQUE  
INCOMPARABLE DES TROPIQUES

des vacances agréables  
Une cure de repos près de la mer  
où à la montagne  
Des excursions toujours intéressantes :

HAITI  
LA REPUBLIQUE DE LANGUE  
FRANCAISE DU NOUVEAU MONDE

Pour tous renseignements :  
Le Département du Tourisme  
Port-au-Prince, Haiti

C.M. Messiaen :

## Vers une "agriculture intégrée"

Je prendrai comme point de départ de cet exposé une phrase extraite de la conférence du Professeur Lasserre à l'Institut Français, le mardi 4 avril dernier. Comme possibilité extrême d'augmentation de la population dans le monde tropical, il tablait sur une densité de 5 habitants par hectare cultivable. On peut observer, d'après les statistiques que votre pays est arrivé exactement à cette densité, avec un climat assez peu pluvieux en général, 40 % seulement de terres agricoles plates, 9 % seulement de terres plates et irriguées.

Dans ces conditions difficiles, vos paysans, tout au moins les années où les pluies sont normales, administrent au monde la preuve qu'on peut survivre. Ce sera votre tâche, à vous futurs agronomes, de les aider à démontrer qu'on peut vivre.

Ne vous faites pas trop d'illusions sur l'industrialisation : même si Port-au-Prince devenait un petit Singapour de 2.500.000 habitants, 40 % des Haïtiens resteraient paysans, et les problèmes d'une « exploitation agricole moyenne » de 2 ha 50 ne seraient pas tellement différents de ceux de l'exploitation actuelle de 1 ha 25.

*Conférence de Monsieur C. M. MESSIAEN, Directeur de recherches à l'Institut National de la Recherche Agronomique à Montpellier, Ancien Directeur de la Station de phytopathologie au Centre de Recherches Agronomiques de la Guadeloupe - CRAAG - devant les étudiants et professeurs de la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire de l'Université d'Etat d'Haïti, à Damien le 10/04/78.*

Ce qui doit le plus vous surprendre, c'est que vos paysans qui arrivent non seulement à survivre, en année normale, mais aussi à nourrir les citadins et à exporter du café, réalisent cette performance dans des conditions d'agriculture quasi strictement biologique, sans engrais ni insecticides (à l'exception d'une partie des 9 % de terres irriguées).

Récolter en une année sur 1 ha, 28 quintaux de grains de céréales et de pois divers, titrant globalement 14% de protéines (1) n'est pas un mince exploit, et cela repose sur une tradition paysanne d'autant plus respectable qu'elle n'est que très peu séculaire.

En effet, les traditions d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique précolombienne remontent au néolithique, c'est-à-dire 6000 ou 10.000 années avant notre ère. La vôtre, au même titre que la langue créole, est une synthèse qui date de moins de trois siècles.

Elle a combiné des éléments d'origine :

— précolombienne : usage du maïs, du haricot, du manioc, du malanga, de l'igname cousse-couche, tradition de la culture du maïs et du haricot en mélange de couleurs .

— africaine : usage du sorgho, du pois inconnu, du pois congo, des ignames alata et cayennensis, culture sur buttes, travail par équipe.

L'Europe n'a contribué que pour une petite part, avec quelques légumes rustiques cultivés en altitude : pois France, chou reproduit par boutures, oseille. La lointaine Asie vous a donné deux pois mineurs, Vigna umbellata (pois Jérusalem) et Vigna radiata («pois nègre» de Cap Haïtien). Vous devez à l'Océanie le mazombelle et l'arbre à pain.

Ce n'est en fait qu'à partir du moment où votre pays a dépassé le cap de 4.000.000 d'habitants que cette agriculture traditionnelle a commencé à donner des signes d'essoufflement. Dans les années 30 Haïti apparaissait comme plus florissante que les Antilles françaises qui végétaient loin de la Métropole sous un régime colonial désuet.

---

(1) L'équivalent de l'«Acamil» qui a été proposé récemment comme remède à la malnutrition.

Comment donc aider vos paysans à démontrer qu'on peut vivre avec 5 habitants par hectare cultivable, hectares dont 9 % seulement de plaine irriguables peuvent bénéficier directement de technologies modernes. Encore faut-il souligner que, si l'agronomie des cultures tropicales d'exportation, canne à sucre, café, cacao, banane, peut-être considérée comme au point, celle des cultures vivrières tropicales n'a derrière elle qu'une quinzaine d'années de recherche agronomique : on retrouve là aussi l'hypothèque coloniale.

Le premier travail à faire est évidemment d'arriver rapidement à une connaissance objective de cette tradition dont j'ai souligné l'originalité et l'efficacité. C'est ce qu'ont entamé avec vous vos jeunes professeurs dans le cadre de Madian-Salagnac. (1)

Mais de quelle utilité sera pour la fourmi ou pour l'abeille une description précise des activités multiples de la fourmilière ou de la ruche ? Une fois répertoriée, sauvée de l'oubli ou du mépris cette précieuse tradition, un deuxième pas essentiel est d'en comprendre scientifiquement les mécanismes biologiques et renouvelables.

Votre tradition agricole, dans ses grandes lignes révélées par les enquêtes auxquelles vous avez participé, pose au chercheur un certain nombre de questions troublantes :

— a) les cultures associées et chevauchantes qui sont la règle générale compliquent-elles inutilement le travail de l'agriculteur ? Sont-elles simplement une assurance contre les accidents climatiques dont une espèce souffrira plus que l'autre une année, et réciproquement l'année suivante ? Enfin, ne seraient elles pas directement favorables : fixation de l'azote par une espèce profitant à une autre, meilleure exploitation du sol par des systèmes racinaires de morphologie différente, diminution des épidémies par dilution des chances d'atterrissage du germe ou de l'insecte parasite sur son hôte ?

(1) Centre de recherche et d'enseignement agricole situé dans la région de Madian-Salagnac non loin de Miragoâne, animé par deux agronomes français Michel Brochet et Vincent de Raynal. Le Centre de Madian-Salagnac est associé à une chaire d'Agriculture comparée à la Faculté d'Agronomie et de Médecine vétérinaire de l'Université d'Etat d'Haiti.

– b) l'hétérogénéité intraspécifique, frappante chez le maïs et le haricot, cultivés en mélange de couleurs et de types morphologiques. De nombreux génotypes, qui subissent un brassage génétique à chaque génération (cas du maïs, allogame) ou qui se perpétuent parallèlement (cas du haricot, autogame) sont cultivés côte à côte dans le même champ. On peut se poser ici les mêmes questions que ci-dessus (complication inutile, assurance contre les risques, aspect positif de «l'effet multiligne» ? )

– c) le photopériodisme et la tardivité d'un certain nombre de variétés traditionnelles : sorgho 7 mois, maïs Gros Bourgon, Pois Congo, etc ... Sont-ils simplement le signe d'un état peu sélectionné, proche de l'état sauvage, ou donnent-ils à la plante le temps de mettre en place des mécanismes biologiques encore méconnus, qui donneraient au système traditionnel son efficacité ?

– d) comme exemple de notre ignorance à ce sujet, posons enfin la question «D'où vient l'azote» ? – par exemple les 60 unités qu'exportent les 28 quintaux de céréales et pois divers évoqués ci-dessus. Faut-il invoquer seulement le phénomène classique de la fixation par les Rhizobium, ou ne doit-on pas également envisager une fixation «diazotrophe» par des bactéries associées aux racines de céréales, parmi lesquelles le sorgho, apte à exploiter les sols les plus pauvres, serait le candidat le plus sérieux ?

Autant de questions passionnantes auxquelles il faudra répondre avant de chercher à améliorer les performances du système traditionnel. Des apports intempestifs d'engrais azotés, dont les facteurs limitants comme la sécheresse ne risqueraient-ils pas de briser des mécanismes biologiques fragiles, comme les deux systèmes possibles de fixation de l'azote évoqués plus haut ?

Pour arriver à la notion d'«agriculture intégrée» à laquelle je veux vous conduire, éloignons nous maintenant d'Haiti pour souligner à quel point les agronomes des pays tempérés sont aujourd'hui peu confiants en eux-mêmes et s'interrogent sur l'avenir d'une agriculture basée sur les engrais, les pesticides et herbicides, et la mécanisation.

On commence à redouter les risques de pollution de la nature et des aliments, le gaspillage des ressources naturelles de potasse et de phosphates,

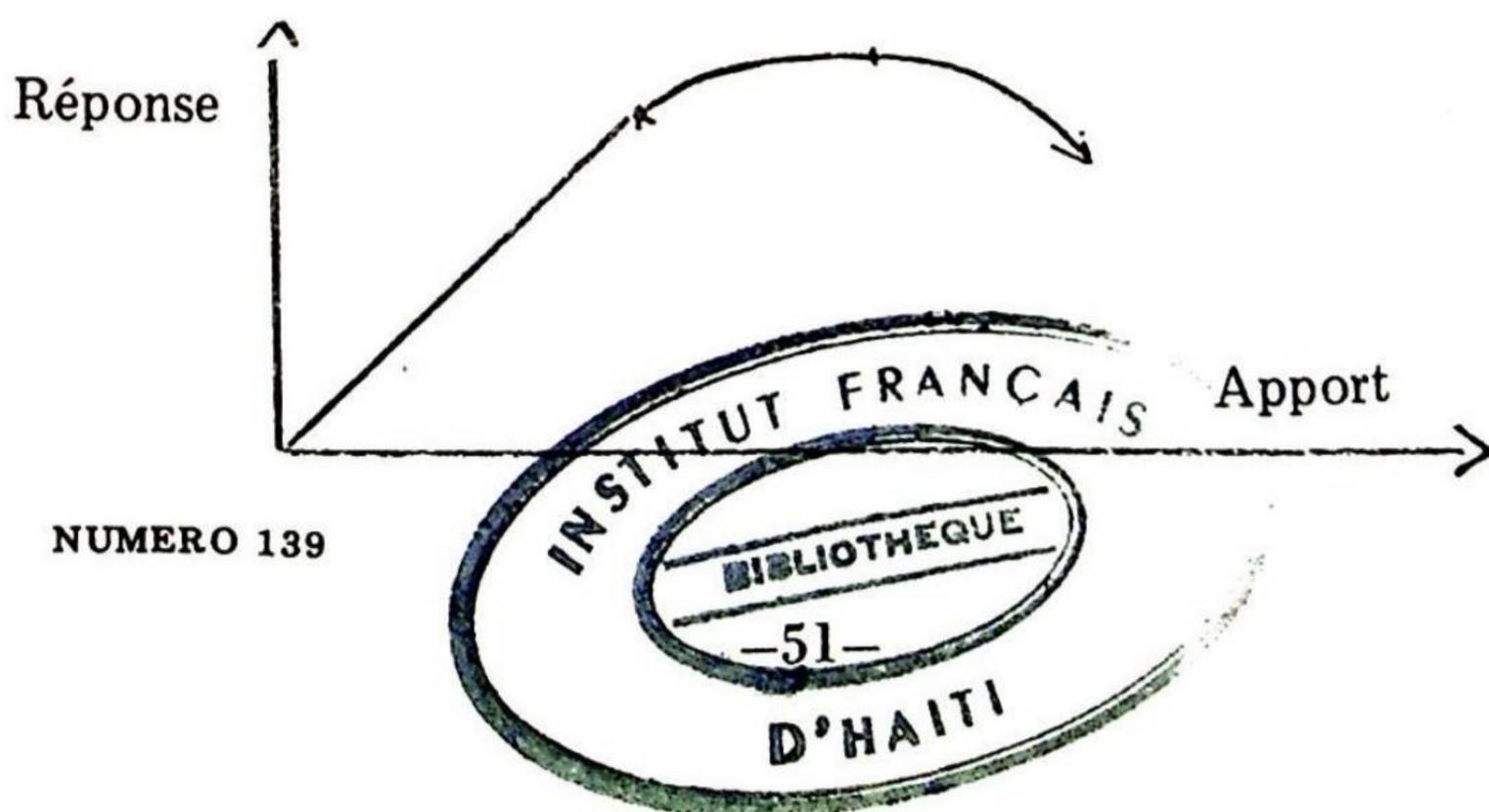
le gaspillage d'énergie par la synthèse des engrais azotés, la mécanisation et le séchage artificiel des récoltes : aux U.S.A. on s'aperçoit qu'on va bientôt apporter pour un hectare de maïs autant de calories d'énergie fossile (pétrole et ses dérivés) qu'on en retire de calories alimentaires.

Pour nous en tenir au domaine plus restreint de la défense des cultures, nous avons vu dans les années 50 – 60 un progrès énorme de la synthèse et de l'usage des fongicides et insecticides. Ce progrès a suscité la réaction affective et irrationnelle des partisans de l'agriculture biologique, telle que certains l'entendent, fondée sur des bases scientifiques inexistantes ou fausses.

Pendant ce temps, dans l'ombre, quelques zoologistes mettaient au point des méthodes de lutte biologique contre les insectes, des sélectionneurs apprenaient à utiliser de façon rationnelle les gènes de résistance aux maladies, des agronomes non conformistes se souciaient de l'effet de fumures déséquilibrées ou excessives sur les attaques parasitaires.

Honnêtement, ces chercheurs sont arrivés à reconnaître que ce n'est pas demain que leurs efforts conjugués arriveront à éliminer tout problème parasitaire. Ils ont défini la notion de « lutte intégrée » : réduire les interventions parasitaires aux cas où leur efficacité est maximum, et où l'utilisation d'un mécanisme biologique de lutte n'est pas encore au point.

Pour revenir à l'avenir de l'agriculture haïtienne, je vous propose d'élargir ce concept à une « agriculture intégrée » qui, profitant de tout ce qui est positif et rationnel dans votre tradition agricole en améliorerait les performances avec un minimum d'apport d'engrais et de pesticides, appliqués de telle façon que leur efficacité soit maximum (avant le point de fléchissement de la courbe des rendements décroissants).



Cet apport d'engrais et de pesticides ne serait qu'un des facteurs d'amélioration. Devraient également y participer :

– la sélection variétale aboutissant, à partir du patrimoine génétique local, et éventuellement, grâce à l'apport de gènes étrangers (1), à des variétés conservant leur rusticité, leur aptitude à profiter des facteurs biologiques de la fertilité, mais améliorées pour la résistance aux maladies et répondant facilement aux apports fertilisants et aux améliorations des pratiques culturales.

– la lutte biologique contre les insectes et les maladies. Même de façon plus modeste, ne serait-il pas tentant de court-circuiter l'industrie des pesticides en trouvant dans la flore locale ou en introduisant des plantes productrices d'insecticides, comme le Derris (pour la plaine) ou le Pyrèthre (pour la montagne) et en produisant des poudres ou des extraits à l'échelle artisanale ?

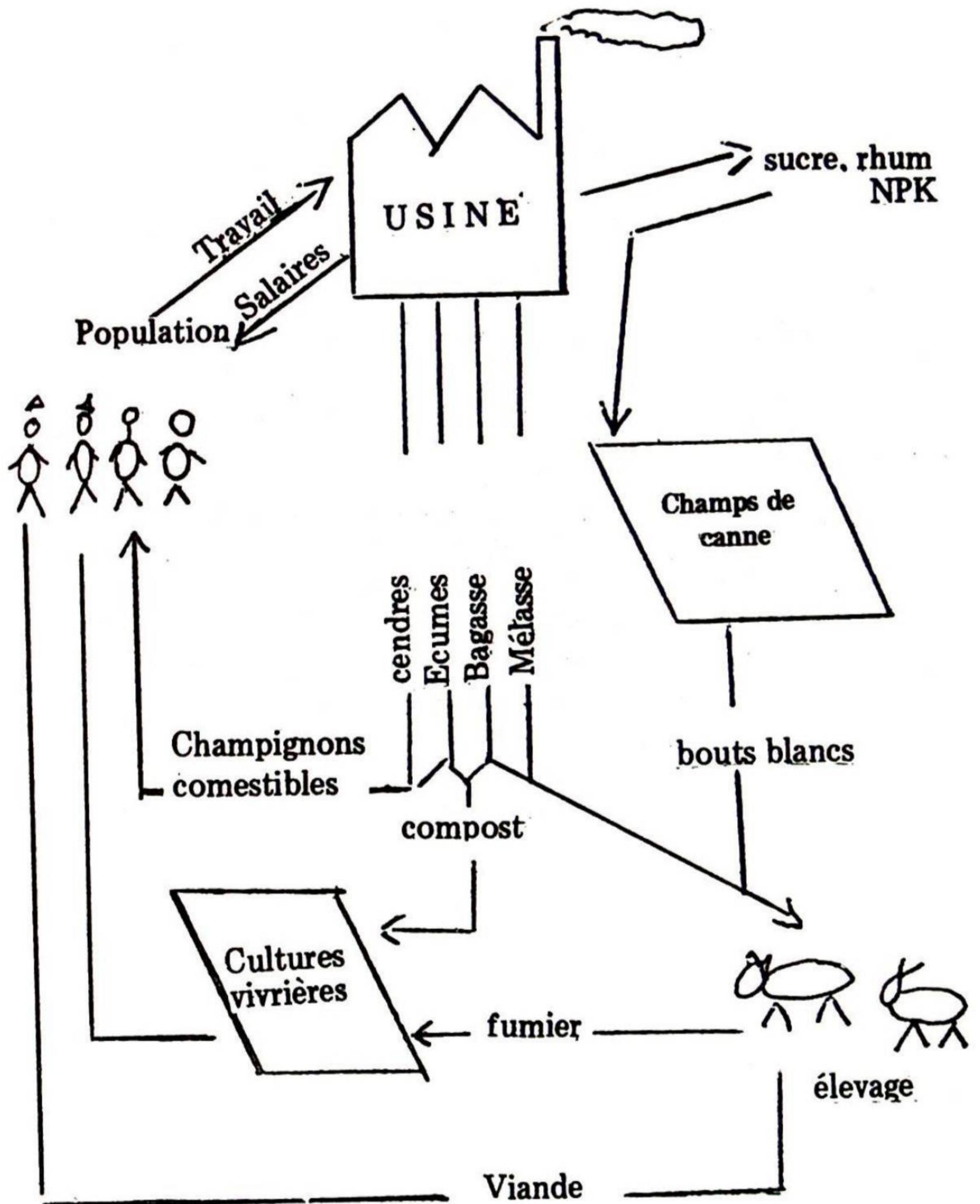
On pourrait même rêver à une intégration des cultures industrielles. Si on prend l'exemple de la canne à sucre, remarquons que si tous les déchets de l'industrie sucrière faisaient retour au sol, cette culture n'exporterait que les produits de la photosynthèse, et par conséquent n'épuiserait pas le sol. C'est ce qu'ont compris les petits planteurs des Antilles Françaises, qui ont obtenu le retour à leurs parcelles des écumes de sucrerie, un des sous produits dont la valeur fertilisante est la plus élevée.

N'est-il pas cependant dommage de voir cette substance qui, compostée avec la bagasse fournirait un excellent amendement organique et azoté pour les cultures vivrières intensives, aller à la canne, plante capable de pousser avec luxuriance sur des terres même très pauvres, avec une fumure exclusivement minérale judicieusement dosée ?

---

(1) surtout dans le cas d'espèces non autochtone, comme le sorgho et le pois inconnu, dont les variétés locales ont été introduites par accident et sont assez pauvres en variabilité génétique.

Une réflexion rationnelle sur l'intégration d'une sucrerie devrait sans doute aboutir à un schéma de ce genre :



Au cours d'une visite à l'ODVA une autre idée un peu folle nous est venue à l'esprit en voyant le développement des jacinthes d'eau dans les canaux. Au lieu de considérer cette plante comme un fléau contre lequel il faut lutter sans cesse, ne pourrait-on pas introduire la tradition asiatique qui consiste à nourrir à 80 % avec de la jacinthe hachée des porcs d'une race spéciale, dont l'intestin exceptionnellement développé leur permet de digérer cette nourriture inhabituelle ?

D'une façon plus générale, si on veut développer l'élevage dans votre pays comment pourrait-on envisager d'adopter les solutions des pays riches et vastes, qui font manger à leurs vaches, cochons et poulets le maïs en herbe, les tourteaux de soja et les pois fourragers, les grains de céréales ? Loin de moi l'idée de préconiser une alimentation exclusivement végétale (1). C'est en utilisant au maximum les sous produits de l'agriculture et de l'agro-industrie que votre pays pourra sans doute augmenter sa production de protéines et graisses animales.

Il me reste à vous souhaiter, pendant les 20 dernières années du siècle, de prendre le relais de vos anciens qui ont bien souvent fait oeuvre utile malgré les faibles moyens dont ils disposaient, et des projets étrangers qui parfois n'ont pas utilisé au mieux : les crédits dont ils disposaient par méconnaissance de votre tradition agricole. A vous de mettre au point cette « agriculture intégrée » qui devra permettre de faire passer de 28 à 50 qx / ha la récolte annuelle de « céréales et pois divers », qui permettrait à vos 5 habitants à l'ha de passer de la « survivance » à une vie décente — et de même dans les autres domaines : tubercules, bananes, cultures d'exportation.

C.M. Messiaen

---

(1) Bien qu'il puisse exister des solutions encore plus austères que le petit mil sauce pois : voir l'exemple de certains papous de Nouvelle-Guinée qui se nourrissent exclusivement de patates douces, et fixent l'azote grâce à leur flore intestinale riche en *Klebsiella*.

LA SOCIETE HAITIENNE D' AUTOMOBILE S.A.  
est fière de présenter au public haitien

**GOOD YEAR**



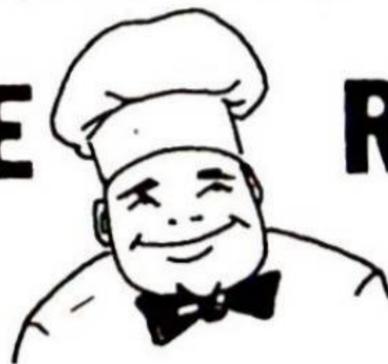
GOOD YEAR Une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

GOOD YEAR, le pneu dont la carcasse est en cordes de Polyester, ceinturé de fibre de verre.

EXIGEZ GOOD YEAR, le pneu de durée imbattable !

EXIGEZ GOOD YEAR, à la Société Haitienne d'Automobile.

**EPICERIE RIGAUD**



28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

vous offre les articles suivants :  
VINS, CONSERVES, PROVISIONS ALIMENTAIRES  
TOUTES SORTES DE PRODUITS DE BEAUTE.

PRIX AVANTAGEUX

A NEW YORK



MET EN SERVICE L' A. EROGARE  
LE PLUS  
EFFICACE DU MONDE  
VOUS NE FAITES QU' Y PASSER.  
AVEC L' AEROGARE PAN AM  
VOUS EVITEZ KENNEDY AIRPORT

U



*le Centre d'art*

BERCEAU DE L'ART HAITIEN

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux  
et d'objets d'art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D' AVANCE BIENVENUE A TOUS.

G.11ea.

AGENCE DE VOYAGES

55, Avenue Marie Jeanne,  
Cité de l'Exposition  
Port-au-Prince, Haiti

# IBO TOURS

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour un service rapide, pour un voyage sans problème, voyez IBO TOURS où un personnel courtois et entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO – TOURS : Compétence – Sérieux – Rapidité.

## *la Boite à Musique*

RAOUL DENIS

149, RUE DANTES DESTOUCHES:

Le plus grand choix de musique enregistrée  
sur disques, cassettes, cartouches :

- Musique Classique, de danse, de folklore et de variétés (Haitienne, Française, Américaine, latino-Américaine)
- Poésie, Théâtre, Diction
- Instrument de musique Yamaha : Pianos, Orgues Guitares

Appareils de reproduction sonore de grandes marques.



*la galerie d'art*

## « THE RED CARPET »

Pétion-Ville - Rue Américaine - Tel. 7-2048

PRESENTE EN PERMANENCE

Les oeuvres des peintres et sculpteurs les plus célèbres d'Haiti

Toute la culture haitienne y est exprimée avec une intensité rare, des coloris magiques, par des artistes de toutes les provinces, appartenant aux écoles typiques du terroir.



# CLAUDE DUVAL

RUE DES CASERNES

«Active member

of Automotive Engine Rebuilders Association»

Reconditionnement de moteurs à essence et Diesel

Cônes d'embrayage et de débrayage – Freins

et tous les travaux de mécanique automobile

Vente de pièces détachées

pour voitures et camions européens et américains.

Christophe Charles :

## Regards sur la jeune poésie haïtienne

---

L'année 1960 marque un tournant dans la poésie haïtienne. La plupart des aînés continuent de produire, mais leurs dernières plaquettes n'ajoutent pas grand chose à leur oeuvre. Une nouvelle génération émerge. Elle adopte des thèmes qui ne sont pas nouveaux, certes, mais elle les relance avec la témérité de la jeunesse et la force de la conviction. Elle reprend les idées de Jacques Roumain qu'elle vénère comme une idole. Jacques Alexis, Jean Brierre, René Dépestre sont aussi des phares. Ce dernier a exercé et exerce encore une influence considérable sur les nouveaux poètes. La négritude perd du terrain au profit d'un humanisme plus large. Un sang neuf est injecté à l'indigénisme. La poésie prend la tête du mouvement littéraire; une poésie d'avant-garde dont le déclin est prématuré. Vers 1963-1966, les plus talentueux de ces jeunes poètes quittent le pays ou disparaissent de la circulation. Notre production littéraire dégénère sensiblement.

Ces derniers temps, elle est relancée par l'apparition de nouveaux poètes et

---

*Diplômé de l'Ecole Normale Supérieure d'Haïti (1973). Auteur d'un livre critique : DIX NOUVEAUX POETES ET ECRIVAINS HAITIENS (1974). Prépare actuellement une ANTHOLOGIE DE LA POESIE FEMININE HAITIENNE et un ouvrage sur les poètes haïtiens d'aujourd'hui. A publié également quatre recueils de vers et des dizaines d'articles et d'études critiques dans des journaux et revues d'Haïti.*

écrivains non moins talentueux. Des groupes se dessinent. Des théories sont lancées. Notre littérature, après une hibernation malheureuse, se réveille. Nous n'avons pas la prétention de faire le bilan poétique des deux dernières décennies. Le foisonnement des plaquettes est tel que l'on se perdrait aisément dans cette «forêt obscure». Nous ne pourrions qu'ébaucher les lignes de force de cette «génération de vertige», selon l'heureuse expression du critique Jules André Marc.

Celui qui veut faire l'histoire littéraire des vingt dernières années doit s'attarder un peu sur les collections littéraires. Celles-ci, en effet, n'ont pas le même sens et ne jouent pas le même rôle en France qu'en Haiti. Chez nous, et en particulier dans les années 60, les collections étaient de véritables coopératives d'édition et, souvent, presque des écoles littéraires, avec un ou des chefs de file et des tendances plus ou moins affirmées. Les plus importantes de ces collections ont groupé nos meilleurs poètes : Régénération du Nord-Ouest d'Haiti (1960), Samba (1960), Haiti-Littéraire (1961), Hounguenikon (1963), les dates entre parenthèses indiquant l'année de leur lancement.

## I- LA COLLECTION «REGENERATION DU NORD-OUEST D'HAITI»

Le nom de cette collection dévoile déjà les desseins de ses membres. Ces fils du Nord-Ouest ont voulu donner un rayonnement culturel à leur province, un peu isolée, menacée justement de dégénérescence à cause de cet isolement.

Moins célèbre qu'Haiti-Littéraire, mais non moins importante, cette collection a publié une vingtaine de plaquettes d'une demi-douzaine d'auteurs : Cauvin L. Paul, Hérard Jadotte, Carlo Elisée, Théodore Achille, Hérodote Mégalos, Eddy B. Pierre. La plupart de ces textes ont été ronéotypés aux Ateliers Capoix-La-Mort de Louis Marie Benoit Pierre, plus connu sous le

CONJONCTION, Revue Franco-Haitienne

pseudonyme de Dieudonné Fardin. Déjà éditeur, ce dernier s'assurait la collaboration de Henri Robert Hilaire pour les maquettes et dessins. A tout seigneur, tout honneur, il a signé la moitié des oeuvres parues dans cette collection.

Entre 1960 et 1973, Fardin a fait paraître une douzaine d'oeuvres poétiques. Il écrit indifféremment en français et en créole. C'est un poète qui compose trop facilement. Il en résulte une production très inégale. MON POEME DE CHAIR (1972) ne dépasse pas PORT-DE-PAIX MULTICOLORE (1966) Il s'avère difficile de faire une étude complète de l'oeuvre poétique de Fardin, puisque ses premières publications restent introuvables. Citons ses deux derniers recueils : LES GRANDES ORGUES (1973) et AUX SAISONS DE MOI-MEME (1973). L'amour du pays natal et l'amour de la femme sont les principales sources d'inspiration du poète.

Hérard Jadotte avait bien démarré avec SAISON NOUVELLE (1962), HONNEUR ET RESPECT (1963). Ce dernier recueil est remarquable par son indigénisme et son langage. Mais il semble que l'auteur n'a guère poursuivi sa carrière poétique au Canada où il vit depuis une quinzaine d'années.

Cauvin L. Paul est un poète abondant. Son premier recueil CANTILENE D'UN NAUFRAGE a paru en 1962. Il a ensuite publié coup sur coup : LES NOUVELLES CANTILENES (1963), FUTUR SIMPLE (1964) en collaboration avec Fardin et Jadotte, BOURGEON DE SOLEIL (1965), EN ECOU-TANT LE MISTRAL (1966). C'est un poète délicat qui chante la tristesse, l'amour, et évoque ses souvenirs en un langage simple qui émeut. Il nourrit aussi une certaine sympathie pour «les naufragés de la terre» et ceux qui sont enfermés dans «la Bastille de l'inégalité».

Eddy B. Pierre a fait paraître RYTHMES NEGRES (1960), MYOSOTIS (1963), préfacé par Hérard Jadotte. Il est également l'auteur d'une ANTHOLOGIE DES POETES ET ECRIVAINS DU NORD-OUEST (1962), préparée en collaboration avec Dieudonné Fardin.

Hérodote Négalos (de son vrai nom Théodore Accius) n'arrive pas encore à sortir de l'anonymat, malgré ses quatre recueils : PETALES DE VIE (1963), DANIELLA (1965), POUR QUI SONT CES NOELS (1972) et VOIX POUR

## LA FRATERNITE HUMAINE (1976).

Citons encore Carlo Elisée pour ses POEMES RETROUVES (1960) et Théo Achille qui avait commis quelques péchés de jeunesse avant de s'imposer comme avocat au barreau de Port-au-Prince.

### – 2 – LA COLLECTION «HAITI LITTERAIRE»

Vers 1960, des jeunes gens soucieux de renouveler la poésie et les lettres haïtiennes se réunirent et fondèrent un cénacle culturel dénommé SAMBA. Ils voulaient «infuser une sève nouvelle aux différentes acquisitions de l'art contemporain et permettre au public d'apprécier la riche valeur des productions inédites de la jeunesse haïtienne». (1) Leur communiqué était signé par René Philoctète, Auguste Thénor, Serge Legagneur, Roland Morisseau, Villar Denis et Claude L. Peters. C'est dans la collection SAMBA que René Philoctète et Anthony Phelps ont fait paraître leur premier recueil, respectivement SAISON DES HOMMES (1960) et ETE (1960).

Plus tard, SAMBA fut rebaptisé HAITI-LITTERAIRE. Les membres de ce groupe avaient en commun leur volonté de faire neuf, leur enthousiasme et leur connaissance des grands courants philosophiques, artistiques et littéraires modernes. Ils lancèrent une revue, SEMENCES, qui disparut après trois numéros. Avec ROND-POINT, elle contribua quelque peu à animer la vie littéraire dans les premières années de la décennie 1960-1970.

Villar Denis, Anthony Phelps, René Philoctète, Roland Morisseau et Serge Legagneur qu'on prit l'habitude de dénommer «LES CINQ D'HAITI LITTERAIRE» constituaient le noyau central du groupe.

Villar Denis alias Davertige, né à Port-au-Prince en 1940, fit une entrée tapageuse dans la poésie haïtienne. Son recueil IDEM (1962) fait de lui notre

---

1) Voir Communiqué du «SAMBA», *Le Nouvelliste* 1er Août 1960

Lautréamont et notre Rimbaud : la même lucidité démoniaque, le même vertige, la même folie incantatoire. Le critique français Alain Bosquet le salua comme un génie et contribua à la réédition de son chef-d'oeuvre chez Gallimard. Davertige vit actuellement à l'étranger; il est peu probable qu'il ait publié d'autre recueil. Peintre de talent, il a exposé à Port-au-Prince et à Paris.

Anthony Phelps, né à Port-au-Prince de 25 août 1928, se révèle le doyen du groupe. Après ses études secondaires, il s'est intéressé à la chimie et à la céramique qu'il a étudiés aux Etats-Unis et au Canada. Dès ses premiers recueils, il montre une écriture poétique personnelle bien qu'étant encore très proche d'Eluard. Dans ses poèmes dispersés dans les revues, notamment CONJUNCTION, et dans ETE (1960), PRESENCE (1961), ECLATS DE SILENCE (1962), il chante l'amour, l'angoisse et la solitude. Sa poésie, dense, harmonieuse, frémissante, brise tous les cadres étroits pour déboucher sur de vastes horizons. A l'étranger, il a poursuivi sa production poétique : POINTS CARDINAUX (Montréal, 1966) et MON PAYS QUE VOICI suivi de LES DITS DU FOU-AUX-CAILLOUX (Paris, 1968), incontestablement l'une des oeuvres majeures de la littérature haïtienne d'aujourd'hui. Il a encore produit un recueil de contes : ET MOI JE SUIS UNE ILE et un roman : MOINS L'INFINI.

René Philoctète, né à Jérémie en 1932, a un souffle poétique qui lui est propre, bien qu'on y sente ses nombreuses lectures. Sa poésie porte le sceau du terroir et pourrait le faire passer pour un néo-indigéniste. Cependant, sa sympathie pour tous les opprimés de la terre le situe sur un plan plus élevé. Son premier recueil SAISON DES HOMMES (1960) fit un peu de bruit. Il y dit son enfance malheureuse, sa jeunesse écartelée et son espoir qui se confond avec l'espoir de l'Homme. MARCHA (1961) est un poème d'amour écrit à la manière de certain grand poète français contemporain, c'est-à-dire dans une perspective de fraternité et d'amour universel. Dans LES TAMBOURS DU SOLEIL (1962), Philoctète poursuit l'expérience de Jacques Alexis, en coulant les légendes et les souffrances indigènes dans un moule idéologique. Enfin, dans CES ILES QUI MARCHENT (1969) qui accentue sa manière, il se montre très influencé par le CAHIER D'UN RETOUR AU PAYS NATAL de Césaire. (Philoctète revenait du Canada) Cependant, nous l'avons dit, son

souffle et sa sensibilité le rachètent. Son langage direct, imagé, flamboyant, le rapproche parfois de Dépestre. Sa poésie, comme celle de Walt Whitman, charrie un optimisme puissant et une robuste confiance en la vie. Le poète se veut, d'ailleurs, prophète de la Vie Nouvelle. Depuis, il a adhéré au spirralisme. Romancier, Philoctète a obtenu le premier prix du concours des Editions de l'an 2000 pour son HUITIEME JOUR (1970). Dramaturge, il a fait jouer les ESCARGOTS (1) et MONSIEUR DE VASTEY.

Roland Morisseau, né en 1933, a publié avant son départ pour le Canada CINQ POEMES DE RECONNAISSANCE (1961), GERMINATION D'ESPOIR (1962) et CLEF DU SOLEIL (1963). Poète de la tristesse et de l'amour. Mais comme chez Eluard, l'amour de la femme est lié à l'amour de l'humanité. Il sait trouver des accents poignants pour clamer sa haine de l'injustice et son amour du travail et de la paix.

Serge Legagneur est le moins connu des «CINQ» parce qu'il n'a presque rien publié en Haiti. Né à Jérémie en 1937, il a réuni ses poèmes au Canada sous le titre TEXTES INTERDITS (1966)

Mais autour de ce noyau central constitué par Davertige, Phelps, Philoctète, Morisseau et Legagneur gravitaient d'autres poètes tels que : Auguste Thénor, Jean Richard Laforêt, Gérard V. Etienne, Rassoul Labuchin, Jeanine Tavernier Louis, Jacqueline Beaugé, Claude L. Peters. Presque tous ont publié une plaquette dans la collection HAITI-LITTERAIRE.

Auguste Thénor fut le secrétaire général de SAMBA. Il a préfacé le premier recueil de René Philoctète. Un extrait de son recueil encore inédit PAROLE DU VENT CONTRAIRE a été publié par le Dr Ghislain Gouraige dans son anthologie, LES MEILLEURS POETES ET ECRIVAINS HAITIENS (1961). Il fut l'un des critiques littéraires les plus en vue de 1960.

Jean-Richard Laforêt, né à Jérémie en 1940, est le petit-fils d'Edmond Laforêt, poète remarquable de la «GENERATION DE LA RONDE». Il se révéla en 1960 en publiant INSOUPCONNE. C'est un poète spirituel au lan-

---

(1) *Les Escargots*, pièce représentée pour la première fois le 27 Août 1965 au Ciné Paramount, reprise le 27 Avril 1973 à l'Institut haitiano-américain.

gage imagé, mais également un poète engagé qui ouvre les yeux sur le monde et invoque «le soleil paysan ou le soleil ouvrier sur les moissons grandes et dans l'usine de nos coeurs». Il semble frappé de stérilité à l'étranger où il vit depuis plus d'une décennie.

Gérard V. Etienne : un poète passionné. AU MILIEU DES LARMES (1960), PLUS LARGE QU'UN REVE (1960) LA RAISON ET MON AMOUR (1961), GLADYS (1963) : telles sont les diverses étapes d'une production qui s'est poursuivie à l'étranger avec LETTRE A MONTREAL (1966), DIALOGUE AVEC MON OMBRE (1972). Le thème principal de cette poésie est l'amour. Mais comme chez Phelps, Morisseau ou Philoctète, ce thème est lié à ceux de justice, de paix et de fraternité universelles. Gérard V. Etienne, né au Cap-Haitien en 1936 se fait remarquer par son souffle, la fraîcheur de ses images et une certaine délicatesse du sentiment. Avec un peu plus d'art, il peut se révéler un poète considérable. Il a encore fait paraître un récit LE NEGRE CRUCIFIE (1974).

Publié en 1962 dans la collection HAITI-LITTERAIRE, TROIS COLLIERS MALDIOC de Rassoul Labuchin fit du bruit. Avec COMPERE (1966) et DEGUI (1968), le poète continuait à exploiter le filon de la poésie créole. Il a le don de plaire et d'émouvoir, mais aussi de frapper l'impérialisme qui nous enveloppe de ses tentacules. Nombre de ses poèmes ont été traduits en plusieurs langues. En 1971, il a publié LE FICUS, en collaboration avec son épouse Michaele Lafontant. Ce récit, remarquable par sa fraîcheur et qui accuse une forte tension idéologique, a obtenu un grand succès. On attend encore le chef-d'oeuvre de l'écrivain. Nous parlerons plus loin de Jeanine Tavernier Louis et de Jacqueline Beaugé.

### 3- LA COLLECTION «HOUNGUENIKON»

Les poètes de cette collection se caractérisent et se ressemblent par un langage hermétique et fulgurant qui frise le délire. Ils avaient fondé une revue: LETTRES qui n'a paru qu'une seule fois.

NUMERO 139

Eddy Guéry, mort trop jeune, fut une réelle promesse. Son ECLIPSE (1967) frappe par ses fulgurances. Jean-Max Calvin est assez original avec sa LEGENDE DE L'OMBRE (1966) ; il vient de publier un autre recueil à l'étranger. Serge Gilbert, avec ses POEMES DITS DANS UN MIROIR (1966) flirte volontiers avec l'obscurisme, bien que sa poésie ne manque pas de séduction. Phito Gracia s'est essayé à la poésie de revendications avec FUMEE D'OMBRE (1964). Un des membres de la collection, Paul Jamain, écrit que l'auteur « a compris qu'il fallait apporter sa contribution à l'édification d'un monde où les nuits ne seront plus hantées de cauchemars terrifiants, où le jour sous un soleil guéri, les fils de la terre iront gaîment chanter ... la résurrection ». En 1966, le poète a donné ODE A EVIE qui semble d'une meilleure veine. Armand Adolphe et Roger Aubourg étaient déjà, hélas ! de beaux talents.

Serge St-Jean a publié son premier recueil dans la collection Houngué-nikon. Mais, plus tard, il s'est écarté du groupe. Sa bibliographie s'est allongée au fil des années : DU SOMBRE AU CLAIR (1964), CI-GIT (1966), CAHIER DE L'ILE NOIRE (1971), trois recueils de poèmes. Il faut encore citer SAMBA MAUDIT (ballet), LA MER AUX FRUITS D'OR (théâtre), et NAIFS D'HAITI ET VAUDOU (critique d'art.) C'est un poète et journaliste talentueux.

On peut citer encore comme proches de cette collection : Paul Jamain, Jean Cau Parisien, St Armand Louissaint, Jacqueline Beaugé. Ces poètes n'ont pas, malheureusement, la maîtrise et la puissance de ceux de la collection précédente. Gérard Campfort avec CLES (1970) et Jean Claude Charles avec NEGOCIATIONS, publié à Paris, semblent avoir émergé.

Né à Port-au-Prince le 16 Janvier 1942, Gérard Campfort décrocha un diplôme de philosophie de l'Ecole Normale Supérieure et fréquenta la faculté d'ethnologie. Sa culture philosophique et littéraire paraît assez solide. Les réunions qui se tenaient chez lui et les préfaces qu'il a données à de nombreux recueils de cette collection permettent d'affirmer qu'il en fut le principal animateur. Sa première publication, EAUX (1966) fit couler beaucoup d'encre. Il s'imposa avec CLES (1970). L'amitié, l'amour, la fuite du temps, l'inquiétude, la mort, la mélancolie sont les thèmes majeurs de son oeuvre. Sa poésie, pure et envoûtante, laisse deviner l'influence de St-John Perse. Artiste, Campfort possède une sensibilité intellectuelle assez aiguisée. L'un de nos virtuoses du sonnet.

Jean-Claude Charles n'a pas publié de recueil en Haïti, mais il a fait un coup de maître par l'édition à Paris de ses *NEGOCIATIONS* (1972), avec une postface de Gérard Campfort. Prépondérance du verbe et de la gouaille. Une poésie faite avec du sang et des viscères et qui, par là, possède une extraordinaire puissance. Ce livre place Jean-Claude Charles, né en 1949, au rang des grands poètes haïtiens contemporains.

#### 4 – QUELQUES INDEPENDANTS

Les poètes que nous signalons dans ce paragraphe ont quelque peu fait bande à part, peut-être pour préserver leur originalité ou par goût d'indépendance. Francis L. Séjour-Magloire affirme son originalité. Sa langue le rapproche un peu du Philoctète des *TAMBOURS DU SOLEIL*, mais il est plus osé et moins sentimental. Il intègre à son vocabulaire quantité de mots et d'expressions indigènes et se fait le porte-parole de tous les miséreux de la terre. C'est un poète d'une grande générosité. Ses recueils portent des titres originaux et tapageurs : *DU CREPUSCULE DE L'AUBE A L'AUBE DU CREPUSCULE* (1962), *MERDICOLORE* (1963), *POEME DES CACADEURS*.

Serge N. Alfred manie assez bien la métrique traditionnelle. Son langage simple va directement au cœur. Il ne peut rester indifférent aux misères et aux mesquineries de notre monde. Ses deux plaquettes de poèmes, aux titres significatifs : *LES ECHOS DU COEUR* (1960) et *LIBERTE* (1962) sont d'un poète qui avait peut-être trouvé sa voie. A Serge Alfred, il faudrait associer Ulrick Rosarion qui, lui aussi, a choisi la métrique traditionnelle. Il a fait paraître : *LA MUSE FRIVOLE* (1970) et *MA LYRE A LA JEUNESSE* (1972). «La poésie, dit Rosarion, doit toucher le cœur humain, émouvoir le lecteur. Les choses imprégnées d'allégresse ne durent pas; c'est pourquoi je n'ai pas écrit des poèmes marqués par la joie».

Bonard Posy, né à Jacmel en 1931, a publié *LES CHANTS DU SILENCE* en 1963. Sa poésie, dépouillée, sans ostentation, révèle un poète d'une grande sensibilité qui ouvre son cœur au monde. Optimiste, il aime la vie malgré ses tristesses et conçoit des rêves de bonheur sans fin : bonheur pour les pauvres, bonheur pour ceux qui souffrent, bonheur pour les opprimés de toutes

sortes. Romancier, il a publié : JUSQU'AU BOUT DU CHEMIN (1966). Le poète s'est tu depuis lors.

Frantz Leroy, avec DU BEC ET DES ONGLES, LA CINQUIEME SAISON (1971) et POEMES EN PRISON (1977) se montre un poète engagé au langage violent, direct et volontiers prosaïque. Sa poésie où l'on relève parfois de bonnes images, est trop facile.

Eddy et Raynold Jean ont signé ensemble une oeuvre vertigineuse et chaotique : SYMPHONIE DU NOUVEAU MONDE (1970). Les adolescents n'ont pas su se dégager de l'influence de leurs maîtres. Ils se recommandent néanmoins par une grande habileté verbale et une certaine sincérité.

Robert Baudy, né à Jacmel en 1940, a publié ORACLE DU MAL D'AURORA en 1973. Il appartient à une lignée qui a donné Pablo Néruda, Jacques Rabemananjara et les grands poètes de la négritude. Il chante sa race, son peuple et sa ville natale débauchée d'ennui. L'amertume, la colère, la révolte, l'indignation, l'espoir s'enchevêtrent dans son oeuvre. La poésie, pour Robert Baudy, «c'est clameurs de coumbite au calbindage des aurores». Robert Baudy a également lié son nom à l'évolution du théâtre haïtien de ces dernières années.

Ernst Jean-Baptiste, né à Port-au-Prince en 1949, a fait des études d'ethnologie et de droit. Est l'auteur d'une plaquette qui le singularise dans la cohue poétique actuelle : LES HEURES HALLUCINEES (1972). Sa personnalité se caractérise par une sensibilité aux couleurs, aux saveurs et aux odeurs.

Poète «sensuel», il ouvre ses sens au monde. Tous sont vivants et participent à cette «fête de l'intellect».

Jules André Marc qui avait voulu lancer la collection LES SAMBAS CARAIBEENS est un poète au langage trop dépouillé. Sa sincérité ne le rachète pas. TEBERLI OU MA NUIT (1967) regorge de procédés. Le poète n'a guère évolué avec LES CHANTS DE JAM (1969). Mais tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir : petit poète deviendra grand si ...

## 5 – LA POESIE FEMININE

La poésie féminine de ces dernières années n'est pas très riche; elle ne l'a jamais été d'ailleurs. Si l'on excepte Virginie Sampeur, Ida Faubert, Jacqueline Wiener, Emmeline Carriès-Lemaire, nous n'avons guère de femmes-poètes. Cela s'explique : la femme haïtienne est de promotion intellectuelle récente. De plus, à quoi rêvent les jeunes filles ? Si l'on considère cette pauvreté du passé, on pourrait s'étonner de ma réticence quand on peut citer des noms comme ceux de Mona Rouzier, Rose-Marie Perrier, Jeanine Tavernier Louis, Jacqueline Beaugé, Michaëlle Lafontant, Marie-Ange Jolicoeur...

L'amour est le thème presque exclusif de la poésie de Mona Rouzier. Son recueil *SUR LES VIEUX THEMES* (1958) réunit des textes brefs et gracieux.

Rose-Marie Perrier avec *LA NUIT DE MON EXIL* (1961) et *CANTILENE A ZOUKI* se rapproche de Mona Rouzier par le thème. Ce sont les mêmes variations sur l'amour, mais elle est moins passionnée et moins sûre de sa forme. Ses poèmes qui ne sont pas toujours réussis sont d'une âme généreuse et désabusée.

La poésie de Jeanine Tavernier Louis, faite avec les mots de tous les jours, retient l'attention. Elle est sensuelle et émouvante. Un cœur sensible s'épanche. Les images éblouissantes éclatent à chaque page. Elle chante les joies et les douleurs de l'amour, un amour particulier : celui qu'elle éprouve pour son époux. Les ivresses, les dégouts, les souffrances, les élans, les violences, les tourments et les douceurs de l'amour passent dans ses divers recueils : *OMBRE ENSOLEILLEE* (1961), *SPLENDEUR* (1962) et *SUR MON PLUS PETIT DOIGT*.

Jacqueline Beaugé a publié *CLIMATS EN MARCHE* (1962) dans la collection *Haiti-Littéraire* et *A VOL D'OMBRE* (1966) dans la collection *Hounguénikon*. Les confidences personnelles et les chants fraternels : tels sont les deux visages de cette poésie qui ne manque pas de charme.

La note sociale se présente également dans la poésie de Michaëlle Lafontant. Elle a fait paraître deux recueils de vers : *BRUMES DE PRINTEMPS* (1964)

et POUR QUE RENAISSANCE MA QUISQUEYA (1967). En 1971, elle a publié un récit poétique : LE FICUS, en collaboration avec son époux Rassoul Labuchin. La naïveté confère une certaine séduction à ses poèmes. Elle s'intéresse maintenant à la critique.

Frémissante et délicate, telle nous apparaît la poésie de Marie Ange Jolicoeur. Ses trois recueils de vers, bien accueillis par les critiques, lui donnent une place de choix dans la jeune poésie haïtienne. Malheureusement, la poétesse n'a pu nous donner toute la mesure de son talent. Elle est morte en Juillet 1976 à Lille où elle préparait un doctorat de philosophie. Citons : GUITARE DE VERS (1969), VIOLON D'ESPOIR (1970) et OISEAUX DE MEMOIRE (1972)

## 6 - DEUX ESTHETIQUES NOUVELLES : LE SPIRALISME ET LE PLUREALISME

Le grand talent de Franck Etienne perçait déjà dans ses premiers recueils : AU FIL DU TEMPS (1964), LA MARCHE (1964), MON COTE GAUCHE (1965), VIGIE DE VERRE (1965), CHEVAUX DE L'AVANT-JOUR (1967). Mais l'auteur fait un bond avec ULTRAVOCAL (1972). Ce livre monstrueux, puissant, démoniaque est d'un homme qui a du génie. Il est vrai que cette faculté est souvent liée à l'extravagance et à la démesure, et l'auteur doit quelque peu se discipliner s'il veut survivre.

Qu'est le spiralisme ? C'est une nouvelle école littéraire (du moins c'est ce qu'affirment ses membres) lancée vers les années 68 par Franck Etienne, René Philoctète et Jean-Claude Fignolé. Cette nouvelle école littéraire s'exprime dans un genre nouveau baptisé : spirale. Qu'est-ce que la spirale ?

«La spirale, nous dit Franck Etienne, représente un genre nouveau qui permet de traduire les palpitations du monde moderne. L'oeuvre spirale

**CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne**

est constamment en mouvement. C'est ce qui explique en partie cette suite de ruptures dans le développement du texte. D'ailleurs, il n'est nullement nécessaire de construire l'oeuvre à partir d'un sujet précis. Ecrire devient dès lors une véritable aventure ... La spirale est fondamentalement une oeuvre ouverte, jamais achevée»

Pourquoi la spirale ? C'est encore Franck Etienne qui répond : «La spirale est une tentative de saisir le réel dans la diversité de ses aspects; elle va beaucoup plus loin que le roman. En effet, né dans le contexte de l'épanouissement de la société bourgeoise, le roman est inapte à rendre compte des bouleversements de tous genres qui affectent le monde actuel. Les métamorphoses que subit notre époque ne peuvent être appréhendées que par une écriture en perpétuel éclatement.»

Gérard Dougé, l'initiateur du pluréalisme, a publié trois recueils de vers : FEMME NOIRE (1969), LA LUNE L'AMERIQUE (1969), SOUVENIR (1969) avant de se découvrir une vocation de chef d'école. Son recueil POLLEN (1971) qui est la pierre angulaire de sa théorie le classe au rang des meilleurs poètes haïtiens contemporains.

Gérard Dougé est un esthète qui collectionne les images et les sonorités. Né en 1923, ingénieur et avocat, il a obtenu le 3ème prix du concours des Editions de l'an 2000 pour son roman encore inédit : TRANSFERT. Il s'essaie aussi à la critique d'art.

Le pluréalisme, nous dit Dougé, part d'une considération d'ordre général : «Toute oeuvre est incomplète si elle n'est que littéraire ou que picturale ou que musicale, car seule, elle ne parvient à frapper directement qu'une seule faculté ou qu'un seul sens à la fois chez l'homme». Il s'agit donc d'assurer la conjugaison des cinq sens dans l'oeuvre artistique, mais sous contrôle littéraire. Vers l'an 2000, affirme Dougé, l'art sera libéré de l'engagement : «Les problèmes humains se réglant peu à peu, nous pouvons prévoir la mort des idéologies. L'art évolue vers l'esthétisme. L'artiste se doit de découvrir les nouvelles esthétiques qui embelliront la vie future.»

## 7 – UNE NOUVELLE GENERATION

Notre travail n'est qu'une introduction à la lecture des poètes; il est loin d'être complet. Mais comment aurait-il pu l'être alors que tomber sur un recueil publié il y a cinq ou dix ans est une chance extraordinaire ? Parmi les poètes dont nous avons parlés, certains sont déjà lancés, connus internationalement; d'autres, plus ou moins talentueux, cherchent leur voie. Personne, en tout cas, ne peut nier que la poésie haïtienne ait gagné au cours de ces deux dernières décennies.

Depuis trois ou quatre années, une pléiade de jeunes gens entendent entrer dans la course à la gloire. Leurs têtes commencent déjà à dépasser celle du commun des mortels. La plupart d'entr'eux n'ont que vingt ans, comme tous ceux qui entrebailent ou qui forcent les portes de la littérature. Faut-il refouler ces nouveaux venus, les tenir à distance, les figer de notre regard condescendant, pratiquant ainsi un ostracisme d'un genre particulier ? Ou, au contraire, doit-on considérer qu'ils appartiennent d'emblée à la jeune poésie haïtienne, qu'ils s'inscrivent dans une tradition, concéder qu'ils innoveront ?

La plupart de ces poètes, révélés par la REVUE DES ECOLIERS, veulent emboîter le pas à Carlo Désinor, à Lionel Vilfort, à Clitandre et d'autres. Ils ne sont pas trop éloignés, chronologiquement, de ces aînés de 1960 et souvent même pas trop éloignés non plus au point de vue du métier poétique. Adyjeangardy vient de publier son premier recueil de vers POEMES DE MES DIX-SEPT ANS. Il compte encore cinq autres recueils inédits, trois romans et de nombreuses études critiques. Marie-Claude Guichard a donné des extraits de son roman inédit VITRE BRISEE dans le Nouvelliste, Le Nouveau Monde et la REVUE DES ECOLIERS. Elle a également fait paraître de nombreux poèmes dans ces deux derniers organes. Bonard Jean Marie, Ernst Joachim, Riollot Senat Célestin, Prosper Mac Donald, feront bientôt sortir des cahiers de vers. Il est permis de fonder les plus beaux espoirs sur cette nouvelle génération de poètes et d'écrivains qui ont commencé à s'affirmer par la REVUE DES ECOLIERS.

CHRISTOPHE CHARLES

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

# COMPAGNIE DES TABACS COMME IL FAUT

*A votre Service depuis près  
de 50 ans .  
Fabriquant des cigarettes  
"Splendid", "Splendid Filtré"  
"Comme il faut Filtré", "Comme  
il faut Mentholée Filtrée"  
"Marlboro", TABAC POUR PIPES !  
Kentucky Club, Flanders, Brush Greek.*



## Pharmacie Séjourné

Fondée en 1864  
Etienne SEJOURNE  
(1889-1964)

Fremy SEJOURNE  
(1889-1937)  
Raoul et Max-SEJOURNE  
(1937)

LABORATOIRE  
D' ANALYSES  
Laboratoire de prépa-  
ration d'ampoules stéri-  
lisées - Port-au-Prince

## Rhum Barbancourt



Apprécié depuis 1862  
57, Rue des Césars, 57

Tel : 2-0710  
Port-au-Prince

# Versailles Bigio Frères

Montres Suisses : Oris, Mocado, Girard Perregaux

Consul

Parfums Français

Bijoux or 18 carats.

DANS L'IMPRIMERIE LE COÛT FAIT PERDRE LE GOÛT;  
NOUS LES AVONS RECONCILIÉS...

183, Rue du Centre  
2-4994



Ave. Haïlé Sélassié  
6-2547, 6-2548

Vous Offre En Conséquence :

en Monochromie, en Dichromie, en Trichromie, en Quadrichromie

Posters	Supports Publicitaires	Formes Commerciales
Affiches	Cartes Commerciales	Polices d'Assurance
Papillons	Papiers à Lettre	Prospectus
Brochures	Cartes de Visite	Annuaire, Index
Catalogues	Cartes de Correspondance	Courrier Direct, Actions
Listes de Prix	Magazines	Cartes de Mariage
Circulaires	Etiquettes	Prescriptions
Livres	Formes de Banque	Dépliants
Formes Autocarbonées	Calendriers	Divers.....

## l'art avant les arrhes

GLISSEZ—VOUS DANS LA  
FRAICHEUR BIENFAISANTE  
D' UN CONDITIONNEUR D'AIR

Westinghouse®

Phone : 2-2092

BOUCARD & CO, Distributeur

Ford est un nom connu dans le monde entier  
Depuis de nombreuses décennies FORD est synonyme  
de solidité et de rapidité.

Vous avez besoin d'un véhicule automobile,  
adressez-vous à FORD

Remettez-vous à une maison qui a l'expérience des véhicules  
automobiles, qui vous assure un service stable et qui met à  
votre disposition un stock de pièces de rechange constamment  
renouvelé.

VOYEZ LA «BEHRMAN MOTORS»  
Distributrice pour Haiti des produits  
FORD MOTOR CORPORATION



POUR FAIRE

Bonne Impression

Rien

ne

Vaut

L'IMPRESSION

Henri Deschamps

Ertha Pascal Trouillot :

## *Implications juridiques* *de la loi du 11 janvier 1944*

### SUR LE STATUT DE LA FEMME MARIEE QUI TRAVAILLE

L'on parle à tort ou à raison de cette loi du 11 Janvier 1944 qui fixe un nouveau statut à la femme mariée qui travaille. Salariée ou commerçante, professionnelle ou artiste, la femme mariée tombait, selon les prescriptions du Code Civil et sans rémission, sous la tutelle de son mari; le pouvoir d'administration de ce dernier sur les biens de l'association conjugale et l'incapacité légale de l'épouse lui enlevaient la disposition des fruits de son travail. Privée de toute initiative, elle ne savait à quel saint se vouer, les recettes de ses efforts allaient au partenaire qui en disposait au gré de ses fantaisies.

La loi du 16 juin 1840 accordait à la femme mariée sa capacité civile. Ces prérogatives lui furent enlevées par le Décret du 22 mai 1843 remettant son statut «au même et semblable état», tel fixé par le Code Civil de 1825, encore en vigueur.

Sous le régime du droit commun, avant la législation de 1944, la rémunération que la femme recevait pour son travail aussi bien que les profits et gains

*Texte tiré d'une Table ronde, organisée à l'Institut Français d'Haiti, par la Ligue Féminine d'Action Sociale, le jeudi 9 mars 1978, autour du thème «L'Haitienne Aujourd'hui». Participantes : Me Ertha Pascal Trouillot, Dr Evelyne Monplaisir, Melle Lydia Jeanty, Mmes Franck Paul, Judith Bijou et Michaëlle Lafontant - Médard.*

qu'elle retirait de son crédit commercial, de ses activités professionnelles ou de son talent, tombaient dans la masse commune, administrée par l'époux.

Pour atténuer la rigueur de ces normes législatives, une loi, celle de Janvier 1944 se proposant d'alléger le sort de la femme mariée exerçant une profession séparée de celle de son mari, lui permet de disposer librement d'une portion des fruits de son travail, non affectée à sa part contributoire aux charges ménagères, en acquisition de biens mobiliers ou immobiliers avec cette prudence de justifier expressement dans les titres d'acquisition la provenance de ces fonds. Ouvrières, employées, artistes, institutrices, avocats, médecins, écrivains, fonctionnaires de l'Etat, commerçantes, etc ... peuvent se former, à l'abri de ce texte légal, un pécule susceptible de grossir et d'augmenter, sans craindre l'intervention inopportune d'un mari dissipateur. Celui-ci, en effet perd tout pouvoir sur les biens et prestations salariales de sa femme ainsi que sur les économies résultant de leur placement.

Ce régime spécial, juxtaposé à tous les régimes matrimoniaux, crée des implications qui méritent de retenir l'attention.

Cette loi permet, en effet, que la femme mariée touche directement et sans autorisation ni intervention du mari son salaire ou le produit de son travail; le législateur semble avoir innové en apportant une amélioration au statut de la femme mariée. En fait ce n'est qu'un trompe-l'oeil ! Jusqu'à présent, il faut à la femme salariée ou commerçante l'autorisation maritale pour s'adonner à des activités lucratives; quant à la commerçante, le tribunal hésite à lui accorder cette permission devant le refus de son conjoint.

En assujettissant la femme aux seuls travaux du ménage, on semblait attribuer au mari seul le poids des responsabilités matérielles du foyer. A cet égard, l'esprit de la loi de 1944, conservant le principe des articles 189 et 1322 du Code Civil, commande à la femme de participer pleinement aux charges du ménage en y versant régulièrement sa part contributoire jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus. S'il survient un désaccord sur le quantum, cette contribution sera fixée par le Tribunal dans les limites du 1/3 ou des 2/3 de son salaire. Une procédure spéciale sera employée par le mari contre la femme qui essaierait de se soustraire à cet impératif; ce cas se classera à l'échelle des affaires urgentes, cèles au point que la décision à intervenir

devra être rendue dans les 5 jours, exécutoire sur minute, susceptible d'aucune voie de recours.

D'un autre côté, la femme a toujours joui du mandat tacite de son mari pour les besoins du ménage et en fonction des possibilités de ce dernier. Rappelons à ce sujet le cas de l'Ex-Président Tirésias Augustin Simon Sam, alors en exil en France. Sa femme s'est rendue dans un grand magasin de la « Ville Lumière » se procurer, à crédit, certains articles de toilette. Sur son refus systématique de payer, le Président Sam en fut touché par assignation en paiement, signifiée aux époux. L'ancien Chef d'Etat de la République d'Haiti a soulevé l'exception que sa femme n'a pas été autorisée à engager la communauté pour avoir outrepassé les limites de son mandat tacite. Le Tribunal Civil de la Seine, appréciant les faits et circonstances de la cause, a rejeté cette exception aux motifs que l'épouse d'un ancien Chef d'Etat pouvait bien se permettre un tel luxe, compte tenu de ses ressources économiques, son rang social et a condamné l'association conjugale à s'exécuter.

Cette situation changerait si la femme était salariée ou professionnelle. Elle est seule responsable devant ses créanciers pour répondre des dettes contractées ou résultant d'achat de produits de luxe n'ayant point servi aux soins ménagers. Ce Décret-loi dispose : « Le mari n'est responsable ni sur les biens de la communauté ni sur les siens propres, des dettes et obligations contractées par la femme autrement que dans l'intérêt et pour les besoins du ménage, même lorsqu'elle a agi dans les limites des droits que lui confère l'article 1er. du présent Décret-Loi, mais sans autorisation maritale ». Ses appointements et son salaire sont saisissables dans la proportion du 1/4 et cessibles dans la proportion du 1/12 de leur montant.

Le Législateur de 1944 admet que la femme mariée salariée peut acquérir des biens immobiliers relevant de son administration propre; le mari, sans autorisation de la femme, n'a aucun droit de gérance. Elle pourra, sans permission du mari les aliéner à titre onéreux seulement, non à titre gratuit, (donation), ni les céder sans accord marital. Ces biens réservés pourront être saisis par ses créanciers éventuels. Mais peut-elle hypothéquer ces immeubles provenant de son pécule personnel ? La loi est muette là-dessus.

D'une façon formelle, le Code Civil interdit à la femme mariée le droit

d'hypothéquer sans autorisation. Cette loi particulière, partant d'application stricte, lui donne le droit d'aliéner ses biens réservés sans autorisation. Ici, le *distinguo* est à faire entre l'aliénation et l'hypothèque.

L'aliénation à titre onéreux (vente, échange etc...) peut être consentie par acte sous seing privé, tandis que l'hypothèque ne peut être donnée que par acte authentique, c'est-à-dire passée au rapport d'un notaire. L'on s'imagine pourquoi certains notaires et surtout d'éventuels créanciers hypothécaires se montrent tellement réticents, s'agissant d'une hypothèque sollicitée par la femme mariée sur ses biens réservés ! Le Législateur de 1944 en parlant d'aliénation en garde un silence vertueux, déroutant. Est-elle vraiment autorisée à hypothéquer ? Pour constituer valablement une hypothèque, il faut avoir la capacité d'aliéner. A l'article 3 du dit Décret-Loi, il est dit : « que ces biens réservés pourront être saisis par ses créanciers sans affecter les biens de la Communauté. » S'ils sont susceptibles d'être saisis par des créanciers, ne peuvent-ils par faire l'objet d'une transaction hypothécaire ? De toute façon, la question présente une certaine ambiguïté pour les uns et les autres.

Comment se manifeste au regard de cette loi l'autorité maritale ?

Au prescrit du Code Civil, le mari demeure le Chef de l'association conjugale. Ce décret-Loi n'a fait qu'atténuer sa puissance, son autorité; tout en protégeant la femme contre les abus de cette puissance, elle lui enlève la liberté absolue d'agir à sa guise.

Il est prévu que dans l'acte d'acquisition d'un immeuble ou les titres de propriété, mention doit être faite de la provenance des valeurs .... Un acte de notoriété, une patente, une carte d'identité ou autre moyen ne répondent-ils pas au vœu de la loi ? Dans la pratique, les notaires exigent que le mari intervienne pour attester de la sincérité des déclarations faites par sa femme et contresigne même les titres. N'est-ce pas une forme d'autorisation tacite !

L'article 2 du Décret-Loi de Janvier 1944 est horrifiant. Il pêche tant en la forme qu'au fond. En fait il dit : En cas d'abus par la femme des pouvoirs qui lui sont conférés dans l'intérêt de ses enfants mineurs, en cas de dissipation ou de mauvaise gestion, le mari pourra en faire prononcer le retrait en tout

ou en partie par le Tribunal Civil présidé par le Doyen qui statuera à huit clos, «en présence de la femme ou elle dûment appelée, le Ministère Public entendu en ses conclusions écrites, toutes affaires cessantes sans remise ni tour de rôle.»

La décision devra être rendue dans les trois jours, sera exécutoire sur minute, ne sera susceptible d'aucune voie de recours. En cas d'urgence justifiée par le mari et pour des motifs relevant de l'appréciation souveraine du Doyen, une Ordonnance pourra être rendue dans les 24 heures exécutoire sur minute, non susceptible d'appel autorisant le mari à s'opposer à certains actes de sa femme qui ne lui plairaient pas.

En stipulant qu'en cas d'abus par la femme, le mari, à la faveur d'une procédure célère -y - a -t-il péril ? Péril en quoi et comment— clandestine même, — A huis clos — peut obtenir le retrait partiel ou total des dits pouvoirs par jugement ou ordonnance du Doyen du Tribunal Civil, le législateur ravit à la femme mariée le bénéfice qu'il lui a lui-même octroyé dans son nouveau statut, la prive de ses attributs personnels, la mortifie, l'humilie. «Donner et retenir ne vaut».

Pourquoi faut-il que ce privilège échoie exclusivement au Doyen ?

En outre, en lui ôtant la faculté de faire opposition ou d'exercer appel contre l'exécution de cette décision-éclair (trois jours, 24 heures), le législateur lui a coupé le souffle, lui a ravi ce droit sacré, celui de se défendre, l'assujettissant, pieds et poings liés aux caprices, à l'arbitraire du Doyen, du mari, de l'homme tout court.

Un principe fondamental, d'ordre public et constitutionnel veut d'ailleurs que toute décision de justice soit ouverte aux voies de recours.

Avantage ou désavantage ?

A la dissolution du mariage, les biens réservés de la femme mariée qui ne s'assimilent pas à ses biens propres retombent dans la masse commune avec les biens et économies du mari. Sur cet ensemble de biens s'opèrera le partage. Cependant, une possibilité s'offre à elle. Désire-t-elle recouvrer ses biens ? Elle devra renoncer à la communauté pour les avoir francs et quittes de toutes dettes, autres que celles contractées dans l'intérêt du ménage et dont ils étaient antérieurement le gage. Pour ce faire, elle devra prouver que la communauté

est obérée par suite de la mauvaise gestion du mari. Ce droit s'étend, au pré-décès de la femme, à ses héritiers en ligne directe seulement .

Pour conclure, on pourrait se demander : Que veut donc la femme mariée? Elle requiert tout simplement qu'elle puisse légalement participer à la gestion de l'association conjugale concurremment avec son partenaire; qu'elle soit une associée à part entière quant à l'entretien et l'éducation des enfants issus de leur union; en d'autres termes, que la puissance maritale et la puissance paternelle soient dégagées de cet esprit de domination qui relègue l'épouse au second plan.

Ertha Pascal-Trouillot Av.  
Ce 30 mars 1978

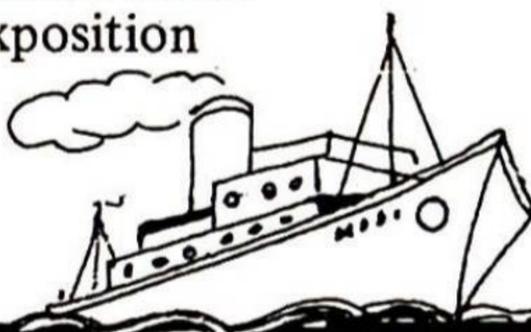
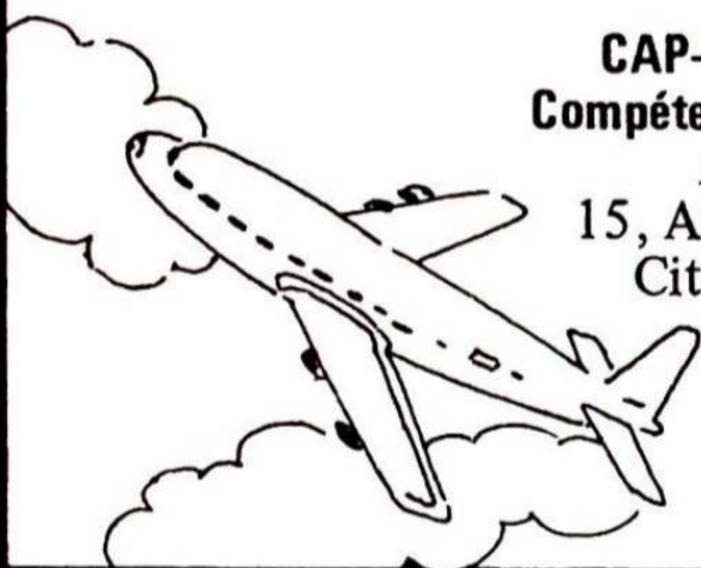
# **CAP TRAVEL SERVICE**

**Commerçants étudiants, résidents, touristes, pour vos  
voyages, achetez vos tickets à  
CAP-TRAVEL SERVICE**

**Un personnel courtois et entraîné y est à votre entière  
disposition.**

**CAP-TRAVEL SERVICE  
Compétence, Sérieux, Rapidité.**

Agence de voyage  
15, Avenue Marie-Jeanne  
Cité de l'Exposition



# **la pharmacie de LA SANTE**

**Vend ses produits à bon marché  
Très disposée  
A vous aider  
Toujours avec célérité  
Au 113 de la Rue Pavée**

**Port-au-Prince, Haiti  
Tel : 2- 2086**

UTILISEZ LES CHAISES  
"THONET"  
DE QUALITE SUPERIEURE  
EN VENTE A LA "TIPCO"  
PLACE GEFFRARD

Achetez à la S H E I C A ou à la T I P C O : Mosaïques, Céramiques, les plus jolis coloris.

Machines à coudre LA MADONA parmi les toutes meilleures sur place.

Plus de «black out» grâce aux lampes à Kerosène 200, 350 et 500 bougies en vente à la TIPCO, Place Geffrard.

Zvi Locker :

## *Un juif portugais - fondateur de moron?*

Selon Semexant Rouzier, dans son «Dictionnaire géographique et administratif d'Haiti», vol. III p. 298. Moron est une «Habitation située dans la commune de Jérémie. Population très dense. On en a fait une paroisse. Chapelle et école rurales. Production : café, coton, campêche, bestiaux, fruits.»

En effet, à une distance de quelque 40 km. de Jérémie, en longeant la pittoresque rivière de la Grand'Anse, dans une direction légèrement sud-Est, on arrive à une pente ascendante, la ville de Moron étant située au sommet d'une colline boisée, au milieu d'une végétation tropicale luxuriante.

Le nom de cette localité, comprenant aujourd'hui environ 12.000 habitants – selon la Mairesse (1) –, est insolite. Il n'est ni d'origine indienne ni française et certainement pas créole. C'est un nom espagnol. En espagnol Moron signifie «monticule de terre». C'est donc un nom importé(2), mais par qui ?

Lisons la suite de la définition donnée par S. Rouzier de l'habitation Moron : «cafeterie – est portée sur l'état des liquidations opérées en 1832-1833 par la Commission chargée de répartir l'indemnité attribuée aux anciens colons. En 1882 (on doit lire 1782, Z.L.) l'ancien propriétaire Isaac Henriquez Moron est mort – sa propriété est estimée (avec deux maisons sises à Jérémie) à 781.209 francs (le 1/10 seul payable aux réclamants) en faveur de Esther

Motta, veuve en première noce de Moron, comme légataire et comme créancière de son premier mari»

### L'origine de la toponymie :

Il paraît que la toponymie fut créée par le dénommé Isaac Henriquez Moron. Comme il n'y avait pas de soldats ou de colons espagnols dans cette région, d'une part, et que son nom est un nom typiquement juif et ibérique, de l'autre, c'est une possibilité à retenir. A cela s'ajoute la tradition orale locale. En voici un résumé : «La ville aurait été fondée par un Rabbín juif, riche négociant, ayant fondé une synagogue près de sa résidence»(3). A propos de sa double qualité d'homme riche et de religion juive, on raconte également la légende (4) suivante : J.H. Moron fut tellement opulent que sa synagogue était pavée de doublons d'or. (5) Il resterait de la synagogue quelques ruines, notamment celles d'une citerne. (6)

Pendant une visite récente à la Grand'Anse, cet auteur est parti à la recherche de cette citerne. Accompagné des autorités et des personnalités locales, il a pu se rendre, à partir du village nommé Crêpe, à un morne au sommet duquel se trouvent, en pleine brousse, des vestiges d'une habitation coloniale, conduite d'eau comprise. Cet endroit s'appelle Ti-Moron et fut, suivant la tradition, la première demeure de M. Isaac Henriquez Moron. Il aurait transféré, après un temps, sa résidence à Grand-Moron, l'actuelle Moron (7).

Malheureusement, il n'y a sur place aucune évidence épigraphique ou autre indication concernant le caractère juif ou portugais des lieux visités. La citerne se trouverait sur un sommet voisin qu'on n'a pas pu atteindre par manque de temps. Vu, par ailleurs, la végétation abondante de cette zone, sa pluviosité, les cyclones et autres intempéries naturelles et historiques, il serait vraiment étonnant d'y trouver de nos jours encore des traces pouvant identifier avec certitude ces lieux comme ayant été autrefois habités par des Juifs.

### Légende et réalité

Cependant, il n'y a aucun doute qu'Isaac Henriquez Moron-fondateur ou pas de Moron – fut un personnage réel et un homme d'affaires d'envergure en son temps. Cette affirmation, déjà avancée par l'érudit S. Rouzier,

trouve sa confirmation dans un document notarié que j'ai eu la chance de voir et de copier dans la Bibliothèque universitaire de Floride à Gainesville. (8) Dans les minutes du Notaire grand'anselais Maître Momal, j'ai trouvé une reconnaissance de dette en date de 4 juillet 1787 (Acte No.34). Il s'agit d'une somme considérable pour l'époque – 50.000 livres tournois, provenant d'achat d'esclaves. Voici la teneur du document, en partie :

«Par devant le Notaire du Roy en la Sénéchaussée et Amirauté de Jérémie y résidant paroisse St.Louis isle et côte St.Domingue soussigné prévenu des témoins ci-après nommés aussi soussignés. Fait présenté en personne Catherine Françoise Gion demeurante en cette Ville, prétendant issue de Race Juda (ique?)\*, native de l'isle Curaçao, baptisée dans la paroisse de St. Ann dud. Curaçao, le huit juillet mille sept cent cinquante neuf suivant ce que nous a présenté son Extrait Baptistaire indiquant sa filiation, à celle rendu.

Laquelle a reconnu et confirmé avoir reçu du sieur Isaac Henriquez Moron negt. en cette ville la somme de cinquante mille livres, savoir en quarante mille sept mille livres en ayant des avant au présente les trois mille livres restantes en la remise qu'il lui fait aussi dès avant la présente Thèse Désirée et Jeannette, toutes deux mulâtresses agé de sept ans et laquelle somme de cinquante mille livres formait le capital a elle due ...»

Vers la fin du document nous lisons ceci :

« Fait et passé à Jérémie maison du sieur Moron Lieu Requis où nous nous sommes expressement transportée en présence du dit Archange ».

(signé) : Ntre Momal

---

*\*La fin du mot illisible.*

*Ce document fait ressortir les faits suivants:*

- a) Que Isaac Henriquez Moron résidait effectivement à Moron durant l'année 1787;*
- b) Qu'il était économiquement prospère;*
- c) Que son partenaire de négoce (Mme Gion) fut originaire de Curaçao (et qu'il était lui-même, très probablement, originaire de cette ville). (9)*

## Les toponymies Moron en Amérique Latine :

Il existe dans les pays hispano-américains deux villes de ce nom : a) à Cuba — dans la province de Camagüey, chef lieu d'une région boisée et b) en Argentine, une ville de plus de 30.000 habitants, dans la province de Buenos Aires (10). Dans ces deux cas, il est évident que les colons espagnols donnèrent ces noms à de nouvelles agglomérations dans les pays conquis au nom de la couronne d'Espagne.

### Conclusion :

Etant donné qu'à Saint-Domingue (Haïti) il n'y avait pas de résidents espagnols ou portugais, ni une forte influence culturelle ibérique il semblerait plausible d'attribuer — jusqu'à preuve du contraire — l'origine de Moron dans la Grand-Anse au négociant sépharade (c'est-à-dire d'origine ibérique) Isaac Henriquez Moron. Il y a tout lieu de croire que le passage dans la partie française de Saint-Domingue de cet entrepreneur juif — sur la vie et les activités duquel on aimerait, d'ailleurs, en savoir davantage — a bien laissé une trace durable sur la carte géographique d'Haïti. Cela serait, en outre, un phénomène qui, donnant raison à la tradition populaire, en soulignerait, une fois de plus, l'importance non seulement folklorique mais aussi historique.

### NOTES

- 1) Déclaration de Madame Sauveur Ohacq lors d'une conversation le 28 mars 1978 à Moron
- 2) En Espagne, il y a plusieurs localités de ce nom :  
Moron de Almazan, dans la province de Soria ;  
Moron de la Frontera, dans la province de Seville, à environ 65 km. de la capitale andalouse. Je me souviens d'avoir vu ce nom également sur une

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

carte du Portugal, pas loin de la frontière espagnole. Ces données géographiques ont été puisées dans le «Dictionario encyclopedico» de Salviat, Madrid 1954, vol IX, p. 586, gracieusement prêté par Son Excellence Alzina de Boschi, Ambassadeur d'Espagne en Haiti. Qu'il en soit ici cordialement remercié.

- 3) Afin d'établir une synagogue, il faudrait d'abord qu'une Communauté soit composée, au moins d'un «Minyan», c'est-à-dire de dix juifs mâles ayant la maturité religieuse (à partir de 13 ans, moyennant la consécration par la cérémonie religieuse dite de «Bar-Mitzvah»). Pour l'instant, nous ne savons pas si ce nombre existait à Moron, où Isaac Henriquez Moron reste le seul Juif connu. Il n'est pas sûr qu'il y eut une synagogue même à Jérémie, où vécurent plusieurs familles juives. Néanmoins, I.H. Moron aurait très bien pu tenir des prières dans sa propriété et même y organiser une espèce d'oratoire. C'était chose courante dans les endroits où le nombre de Juifs était restreint.
- 4) Cette légende me fut relatée par Monseigneur Robert Margron, le curé de l'île à Vache, lui-même descendant en ligne directe de notre personnage. Monseigneur Margron en a établi un arbre généalogique très intéressant, mais qui dépasse les limites de cette enquête.
- 5) Ici nous sommes en présence de l'imagerie populaire quelquefois fantaisiste. Car il n'existe pas de temple ou de synagogue faisant un tel étalage de richesse ou d'opulence. Au contraire, la tradition juive — portugaise, à laquelle appartient Isaac Henriquez Moron, veut que les synagogues soient pavées de sable fin ! De telles synagogues peuvent être visitées de nos jours à Charlotte Amélie, Iles Vierges (Etats-Unis) et à Kingston, Jamaïque. Le sable symbolise dans ces deux temples, remontant au XVII<sup>ème</sup> siècle, la modestie et le calme afin de mieux pouvoir communier avec l'Eternel. Selon certains, il s'agirait également de rappeler les errements des Juifs dans le désert du Sinai, guidés par Moïse. Cette coutume est, par ailleurs, spécifiquement ibérique.
- 6) En annexe des temples, il se trouve normalement la «Miqvah» ou bain rituel réservé aux dames, d'où la possibilité théorique qu'une citerne fasse partie d'un complexe synagogal.

- 7) Il existe encore une autre version. Il y aurait eu au début trois Morons : Ti-Moron, Grand-Moron et Moron (tout court). Communication de Monsieur Bélisaire, Commissaire du Gouvernement près du Tribunal de Jérémie, lui-même natif de Moron.
- 8) Dans la section Manuscrits de cette Bibliothèque sont déposées les minutes de 28 notaires de Jérémie et d'autres localités de la péninsule sud d'Haiti. Ces Manuscrits sont enregistrés sous le titre «Jeremy Papers» et j'ai pu en consulter quelques-uns grâce à l'obligeance du professeur Samuel Proctor et de Madame Dr. Laura Monti, conservateur de cette collection.
- 9) A part la connexion d'affaire avec une curaçolaise, il est notoire que l'ancienne communauté juive de Curaçao comptait parmi ces membres plusieurs Henriquez Moron, tous réfugiés du Brésil, après sa conquête par les Portugais en 1654. Ces juifs fuyaient l'inquisition portugaise et cherchaient des endroits où ils pouvaient exercer leur religion sans entraves. Isaac S. and Suzanne A. Emmanuel dans leur oeuvre monumentale «History of the Jews of the Netherlands Antilles» citent plusieurs Henriquez Moron, par exemple :
- Rachel et Esther, filles d'Isaac Henriquez Moron, (serait-ce le grand-père de notre personnage ? )vol. I, p. 130;
  - Nagson Henriquez Moron, propriétaire et capitaine de vaisseaux, vol. II, pp. 705 et 742;
  - Jacob Henriquez Moron, capitaine lui aussi, vol. II, pp. 767 et 771.
- D'autres part, c'est la seule Communauté juive des Caraïbes où l'on trouve ce nom de famille.
- Par conséquent, il est presque certain que le fondateur de Moron était originaire de Curaçao.
- 10) Selon le Dictionnaire de Salvat, op. cit., dans la note 2.

#### POST-SCRIPTUM

Après rédaction de l'article, m'est parvenu l'intéressant livre de Paul Moral: «Le paysan haitien (Etude sur la vie rurale en Haiti)», Edition Fardin, Port-au-

CONJUNCTION, Revue Franco-Haitienne

Prince 1978. (Envoi amical du Député de Jérémie, Me. Emile, Alexis).

Dans cet ouvrage – une thèse réimprimée grâce à l'Institut français d'Haiti – j'ai trouvé une mention pertinente au sujet traité, à la page 159, que voici :

«En 1901, l'habitation Moron (du nom du colon Isaac Enriquez Moron) est promue au rang de paroisse, avant de devenir à son tour une active commune pénétrant loin au coeur de la montagne».

Voilà donc rendu un hommage mérité à la belle et bonne ville de Moron !

Zvi LOCKER

<i>CHAUSSURES</i>	<i>HAITI, S. A.</i>
<b><i>Bata</i></b>	
<i>LA CHAUSSURE DE QUALITE A VOTRE PRIX</i>	

○	<b>SOCIETE ANONYME DARBOUCO</b>	○
185, Rue du Quai, Telephone : 2-2132 – Port-au-Prince		
Equipement et Fournitures agricoles		
Tracteur Diesel «COCKSHUTT»		
Charrues RANSOMES		
Séchoirs à Café ADS		
Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY		
Plaques fibro-Ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloisons.		

**VALERIO CANEZ & CO.**

Port-au-Prince, Haiti W.i.

Cable: VALCANEZ Telephone: 2-0636 Boite Postale: 243

**DISTRIBUTEUR DES PRODUITS**

**GENERAL ELECTRIC**

**International**

**General Electric Co Inc.**

**Filtres et Accessoires pour piscine de Miller Associates - Miami**

**Radios**

**Hi - Fidelity**

**Freezers**

**Réfrigérateurs**

**Cuisinières Electriques**

**Chauffe-Eau**

**Moteurs**

**Appareils de climatisation**

**Appareils Rayons - X**

**Appareils Thérapeutiques**

**Stérilisateurs**

**Metabolor**

**Tables et Lampes d'opération**

**Matériel Electrique**

**Lustres et Appliques Electriques**

**E.I. Dupont de Nemours**

**& CO. INC.**

**Films de Rayons - X**

**Produits Chimiques**

**Biaupunkt-Werke**

**Radio-Phono Radio Auto**

**Winpower Mig. Co.**

**Générateurs Diesel et Gazoline**

**The Permunt Co.**

**Appareil de Purification d'eau**

**Ampex Corporation**

**Magnetophone Stéréophonique**

**UN STYLE UNE DIMENSION**

**A LA MESURE**

**DU BUDGET DE TOUTE FAMILLE**

**LES REFRIGERATEURS GENERAL ELECTRIC**

**VALERIO CANEZ ET CO: distributeur pour Haiti**

# SALVITAE®

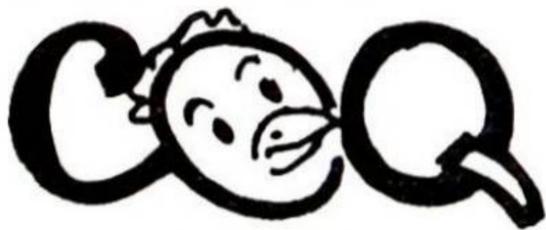
## NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les matières solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

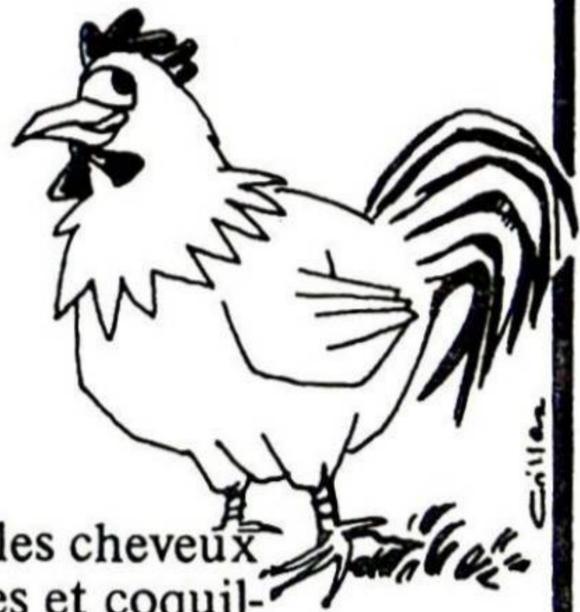
Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau  
toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & CO.  
distributeur Exclusif

## LES PATES ALIMENTAIRES



Vous offrent :



le macaroni, le vermicelle gros et moyen, les cheveux d'ange ou fidelini, les nouilles, les coquilles et coquillettes, le spaghetti, les coudes, les lettres et chiffres -  
Rondelles :

En carton de 6 livres - En sachets de 3 et 1 livres -  
PRIX AVANTAGEUX

**A VOTRE SERVICE**

**TOUS LES SERVICES DE LA**

**BANQUE  
NATIONALE  
DE PARIS**

**INTERETS SUR COMPTES D'EPARGNE : 6 %  
SUR DEPOTS A TERME JUSQU'A 8 %**

**Rue du Quai, Port-au-Prince      Boite Postale :2323**

**Tel. 2-3966    -    2-3969**

**bureau de change : Aéroport François Duvalier  
Agence du Cap-Haitien, 17 Boulevard Tel : 693 - 8811**

**693 - 8531**

## THEATRE A L'INSTITUT FRANCAIS D'HAITI

*Les 5, 6 et 7 janvier aux Cayes, les 12 et 13 janvier à Port-au-Prince, le 24 février à Port-de-Paix, le 3 février à Pétionville, le 10 mars à Jacmel, , le 17 à St Marc, le 30 à Jérémie, le 22 avril à Hinche, le 5 mai aux Gonaives,*

*LE CENTRE D'ESSAI DRAMATIQUE FRANCO-HAITIEN sous la direction de Jean-Paul Micouleau présente «Les Fourberies de Scapin» de Molière selon une mise en scène de J.P. MICOULEAU, animateur théâtral de l'Institut Français d'Haiti.*

*Le 27 et 28 janvier et le 3 février, Richard BRISSON met en scène et interprète «Le journal d'un fou» de Nicolas Gogol*

\*

*Les 7 et 8 mars, la Compagnie Jean GOSSELIN en tournée en Haiti joue «Le Petit Prince» d'Antoine de St Exupéry sur la scène de l'Institut. Le 10, les comédiens (M. Bourgoïn, C. Labyllé et C. Plezent) se produisent à Jacmel.*

\*

*Les 17 et 18 mars, les 21 et 22 avril, le COLLECTIF THEATRE AFRICAIN présente «Mort d'Oluwémi d'Ajumako» de l'écrivain Guadeloupéen Maryse Condé, selon une mise en scène de Jean Eddy Péan*

\*

NUMERO 139

*Les 3 et 4 mai, Frédéric SURPRIS interprète, seul sur scène, «Maitre Blaise»*

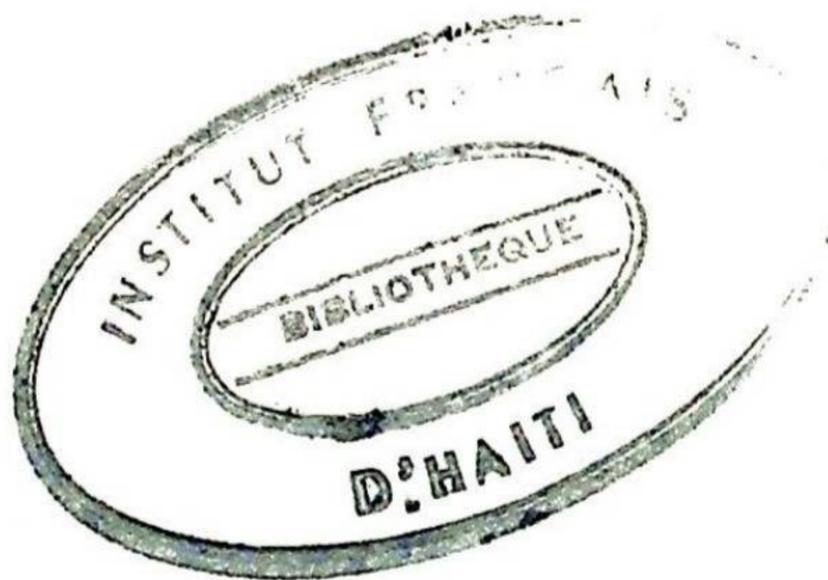
\*

*Durant les mois d'avril et de mai 1978 de nombreuses troupes d'amateurs se produisent à l'Institut dans le cadre d'un festival du Centre Haitien du théâtre. Quelques jeunes troupes de province ont aussi eu de janvier à juin la possibilité d'utiliser le petit théâtre de l'Institut*

\*

*Les 22, 23 et 24 juin, «Cabrioles», spectacle de marionnettes, élaboré par Chantal MICOULEAU et les stagiaires formateurs de l'Institut Pédagogique National, pour enfants de 4 à 9 ans.*

\*





ISSN 0304 -5757

Raphaël Berrou, FIC  
Pradel Pompilus, Docteur ès lettres

# HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HAÏTIENNE

ILLUSTRÉE  
PAR LES TEXTES

Tome 3

Editions Caraïbes  
*Port-au-Prince*

imprimé aux Ateliers Fardin  
17, Fontamara  
Port-au-Prince, Haiti.

Dessin de couverture: Vêve des marassa dieux jumeaux du vaudou. Maquette: Joelle et Paul Taryski.

